

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

POINT FOCAL CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

**TROISIEME RAPPORT NATIONAL DU BENIN SUR LA CONVENTION  
DES NATIONS UNIES SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE**

Décembre 2005

## TABLE DES MATIERES

A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE.....	4
Informations sur la préparation du rapport .....	5
B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES.....	7
Présentation du Bénin.....	7
Choix de priorité.....	10
Difficultés et obstacles à la mise en oeuvre.....	11
Objectif de 2010.....	17
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes.....	53
Approche par écosystème.....	71
C. ARTICLES DE LA CONVENTION.....	74
Article 5 – Coopération .....	74
Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable.....	77
Diversité biologique et changements climatiques .....	80
Article 7 - Identification et surveillance .....	81
Décisions en matière de taxonomie .....	85
Article 8 - Conservation <i>in-situ</i> [paragraphe (a) à (e), (h) à (j) exclus] .....	89
Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e)) .....	92
Article 8(h) – Espèces exotiques.....	97
Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes .....	101
TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES.....	101
Etat et évolution .....	102
Lignes directrices Akwé : Kon .....	102
Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales .....	103
Appui à la mise en œuvre.....	105
Article 9 - Conservation <i>ex-situ</i> .....	107
Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique .....	108
Diversité biologique et tourisme .....	112
Article 11 – Mesures d'incitation.....	114
Article 12 – Recherche et formation .....	117
Article 13 – Education et sensibilisation du public.....	119
Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes.....	124
Article 15 – Accès aux ressources génétiques .....	129
Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie .....	132
Programme de travail sur le transfert de technologie et la .....	134
Coopération technique.....	134
Article 17 - Exchange of information.....	137
Article 18 – Coopération technique et scientifique.....	138
Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition.....	141
de ses avantages.....	141
Article 20 – Ressources financières.....	142
Secteurs.....	147
D. DOMAINES THEMATIQUES.....	148
Ecosystèmes des eaux intérieures.....	152
Diversité biologique marine et côtière.....	157
Généralités.....	157

Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières.....	158
Ressources vivantes marines et côtières.....	160
Aires marines et côtières protégées.....	162
Mariculture.....	163
Espèces exotiques et génotypes.....	164
Diversité biologique agricole.....	165
Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole.....	167
Diversité biologique des forêts.....	174
Généralités.....	174
Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts.....	177
Diversité biologique des terres arides et sub-humides.....	189
Diversité biologique des montagnes.....	192
E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION.....	198
F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT.....	199

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b><u>Sigles</u></b>	<b><u>Définitions</u></b>
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
CBD ou CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CCC/UNCCC	Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CCD ou UNCCD	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
CILSS	Comité Permanent Inter Etats de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel
PAE	Plan d'Action Environnemental
PAM	Programme Alimentaire Mondial
FAO	L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PRODECOM	Programme d'appui au Développement des Communes
DESS	Diplôme d'Etude Scientifique et Spécialisé
UAC	Université d'Abomey-Calavi
DEA	Diplôme d'Etude Approfondie
EPAC	Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi
FSA	Faculté des Sciences Agronomiques
CESP	Communication Education et Sensibilisation du Public
INRAB	Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
UIUCN	Union Mondiale pour la Conservation de la Nature
SVN	Service Néerlandais des Volontaires
GTZ	Coopération Allemande

### **A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE**

Partie prenante	REPUBLIQUE DU BENIN
<b>CORRESPONDANT NATIONAL</b>	
Nom complet de l'organisme	Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme
Nom et titre de l'administrateur responsable	<b>Jules Codjo ASSOGBA</b> Ministre de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme
Adresse	01 B.P. 3621 COTONOU
Téléphone	(229) 21 31 55 96/21 31 50 58/21 31 20 65
Fax	(229) 21 31 50 81
Courriel	
<b>ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DU RAPPORT NATIONAL (SI DIFFÉRENT DU PREMIER)</b>	
Nom complet de l'organisme	DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
Nom et titre de l'administrateur responsable	<b>OGOUNCHI RAPHAEL JAMES,</b> Point focal national de la convention sur la Diversité Biologique
Adresse	01 B.P. 3621 COTONOU
Téléphone	229) 21 31 55 96/21 31 50 58/21 31 14 80
Fax	(229) 21 31 50 81
Courriel	<a href="mailto:Jrogounchi@yahoo.fr">Jrogounchi@yahoo.fr</a> / <a href="mailto:jogounchi@mehubenin.net">jogounchi@mehubenin.net</a>
<b>S O U M I S S I O N</b>	
Signature de l'administrateur responsable chargé de la soumission du rapport national	Raphael James Marin OGOUNCHI
Date de soumission	10 février 2006

### Informations sur la préparation du rapport

#### Encadrement I.

**Veillez fournir des informations sur la préparation de ce rapport, y compris des informations sur les parties prenantes impliquées ainsi que sur le matériel utilisé dans cette occasion.**

- La mission du suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique relève des attributions du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme.
- Pour élaborer le présent rapport, il a été mis sur pied un Comité technique composé de :
  - 1 Représentant du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche,
  - 1 représentant de l'Agence Béninoise pour l'Environnement,
  - 2 Représentants du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
  - Un Représentant de la société civile en l'occurrence l'ONG nature tropicale,
- Le comité a élaboré les termes de référence pour la rédaction du troisième rapport national ; un appel d'offres a été lancé et un groupe de trois consultants a été sélectionnés suivant leur profil.
- Le groupe de consultants a procédé après voyages d'études, enquêtes et collectes des informations à la rédaction du rapport provisoire. Ledit rapport a été étudié et analysé par le comité technique mis en place ;
- La rédaction de ce troisième rapport national sur la diversité biologique, a été la synthèse de tous les travaux qui se mènent dans le cadre de la mise en œuvre de la convention, de la stratégie nationale et du plan d'action national de la conservation de la diversité biologique au Bénin.
- Il est le produit de toutes les actions menées sur le terrain et les informations venant des auteurs acteurs avec l'expertise des participants de tous ordres ainsi que des personnes ressources.
- C'est donc un travail d'ensemble qui a été validé par les représentants des structures impliquées dans la mise en œuvre de la convention, les points focaux des autres conventions (CCC, CCD, Ramsar, Convention d'Abidjan), des institutions de recherches, des ONGs des collectivités locales et des populations à la base.

## B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES

### Encadrement II.

**Veillez donner une vue d'ensemble de l'état et évolution des différents éléments constitutifs de la diversité biologique dans votre pays selon les informations et les données disponibles.**

#### Présentation du Bénin

##### 1.1. Cadre Physique

###### 1.1.1. Situation géographique

La République du Bénin est située au Sud-est de la proéminence occidentale du continent africain entre les parallèles 6°30' et 12°30' de latitude Nord et les méridiens 1° et 3°40' de longitude Est. Elle est donc entièrement dans la zone inter tropicale humide. Le pays couvre une superficie de 112 622 km<sup>2</sup> et est limité au Nord par le Burkina Faso et la République du Niger, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par la République Fédérale du Nigeria et à l'Ouest par la République du Togo.

###### 1.1.2. Climat

Au Bénin, on distingue globalement trois zones climatiques :

- Une zone subéquatoriale dans le Sud (entre 6°30' et 7° N) avec une pluviométrie variant de 900 à 1500 mm par an. Ce climat caractérisé par un fort degré hygrométrique (de l'air) (80 %) est influencé par les courants marins.
- Une zone guinéo soudanienne au centre (7° à 10° N) avec une pluviométrie moyenne de 1 200 mm par an et une humidité relative de 60 %.
- Une zone soudanienne semi-aride au Nord caractérisée par des pluies annuelles variant de 900 à 1 100 mm, un déficit pluviométrique élevé et une humidité relative de 58 % en moyenne (variation de 60 à 45 % du fait de l'harmattan).

###### 1.1.3. Relief et Sols

Le pays est généralement plat avec une altitude moyenne de 300 à 400 m au-dessus du niveau de la mer et quelques régions accidentées dans le Nord-Ouest où la chaîne de l'Atacora culminent à 800 m d'altitude. Outre le plateau du Sud, on peut signaler au centre quelques plissements granitiques au niveau

des collines de Savalou, Dassa-Zoumè et des mamelles de Savè. Le plateau de terre de barre, formé d'argile ferrugineuse, comporte des dépressions marécageuses. Les plaines du fleuve Niger constituent un ensemble très fertile.

Les sols sont d'une gamme variée aussi bien dans leur répartition géographique que du point de vue de leur fertilité. Il s'agit globalement des :

- Sols alluviaux hydromorphes et vertisols ;
- Sols faiblement ferrallitiques sur terre de barre ;
- Sols minéraux bruts et peu évolués ;
- Sols sableux du cordon littoral.

#### 1.1.4. Végétation

Le couvert végétal est dominé par des savanes arborées et arbustives, des palmeraies et jachères, des îlots de forêts semi décidues, des galeries forestières et des mangroves.

Ces paysages végétaux sont regroupés en trois grandes catégories :

- La végétation dégradée du Sud Bénin allant de la côte jusqu'à la hauteur de 8°30 N : on y rencontre une mosaïque semi décidue et des savanes arborées et arbustives. Les zones inondées portent des formations marécageuses et des mangroves là où prédominent les eaux saumâtres. Les palmeraies et les plantations de cocotiers complètent les paysages végétaux de cette catégorie.
- La végétation des régions soudanaises au Nord du bassin sédimentaire et jusqu'à la latitude de Kandi. Le paysage végétal est une savane arborée dominée par Vitellaria paradoxa, Parkia biglobosa, Adansonia digitata, Ceiba pentandra, etc. Le long des cours d'eau, se développent des forêts galeries.
- La végétation des bordures soudano sahéliennes caractérisée par une savane arbustive et arborée avec des épineux et des rôniers. La végétation n'est dense que le long des cours d'eau.

Tous les types de savanes sont rayés de galeries forestières plus ou moins riches en essences soudano guinéennes comme Syzygium guineense, Pterocarpus santalinoides, Dialium guineense, Khaya grandifoliola, khaya senegalensis, etc.

La végétation des collines et des inselbergs abrite une formation saxicole particulière qui varie selon la nature du substratum géologique.

#### 1.1.5. Hydrographie



Le réseau hydrographie du Bénin est constitué de cours d'eau (fleuves, rivières) et plans d'eau (lacs et lagunes). Les principaux fleuves sont :

- Dans la zone nord : le Mékrou (410 km), l'Alibori (338 km), la Pendjari (380 km) et la Sota (250 km). Il faut y ajouter le fleuve Niger qui sert de frontière Nord au Bénin sur 120 km.
- Dans la zone sud : l'Ouémé (510 km), le Zou (150 km), le Couffo (190 km), l'Okpara (200 km) et le Mono (qui sert de frontière sur 100 km avec le Togo).

Tous ces fleuves ont un régime tropical avec des crues pendant la saison des pluies et l'étiage à la fin du mois d'avril.

Au titre des plans d'eau, il faut retenir principalement :

- Les lacs Nokoué (150 km<sup>2</sup>), Ahémé (78 km<sup>2</sup>) et Toho (15 km<sup>2</sup>) ;
- Les lagunes de Porto-Novo (35 km<sup>2</sup>), Ouidah (40 km<sup>2</sup>) et de Grand-Popo (15 km<sup>2</sup>).

Tous ces plans d'eau qui s'étendent d'Est en Ouest sur toute la côte du Bénin sont réunis par des chenaux au tracé complexe.

### Choix de priorité

1. Veuillez indiquer, par un "X" dans la colonne appropriée ci-dessous, le niveau de priorité que votre pays accorde à l'application des articles variés, dispositions et leurs décisions associées, et qui ont rapport aux programmes de travail de la Convention.

Article/Disposition/Programme de travail	Niveau de priorité		
	Haut	Moyen	Bas
a) Article 5 – Coopération	x		
b) Article 6 - Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable	x		
c) Article 7 – Identification et surveillance	x		
d) Article 8 – Conservation <i>in-situ</i>	x		
e) Article 8(h) – Espèces exotiques	x		
f) Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes	x		
g) Article 9 – Conservation <i>ex-situ</i>	x		
h) Article 10 – Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique	x		
i) Article 11 – Mesures d'incitation	x		
j) Article 12 – Recherche et formation	x		
k) Article 13 – Education et sensibilisation du public	x		
l) Article 14 - Evaluation de l'impact afin de minimiser les effets néfastes	x		
m) Article 15 - Accès aux ressources génétiques	x		
n) Article 16 - Accès à la technologie et transfert de technologie	x		
o) Article 17 – Echange d'informations	x		
p) Article 18 – Coopération scientifique et technique	x		
q) Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages	x		

r) Article 20 - Ressources financières	x		
s) Article 21 - Mécanisme de financement	x		
t) Diversité biologique agricole	x		
u) Diversité biologique des forêts	x		
v) Diversité biologique des eaux intérieures	x		
w) Diversité biologique marine et côtière	x		
x) Diversité biologique des terres arides et sub-humides	x		
y) Diversité biologique des montagnes			x

### Difficultés et obstacles à la mise en oeuvre

2. Veuillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau des difficultés rencontrées par votre pays dans la mise en œuvre des dispositions des articles de la Convention (5, 6, 7, 8, 8h, 8j, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 and 20)

3 = Haut	1 = Bas
2 = Moyen	0 = Obstacles effectivement surmontés
N/A = Non applicable	

Obstacles	Articles																		
	5	6	7	8	8h	8j	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
a) Manque de volonté et de soutien politique	1	2	2	1	3	1	1	1	1	2	1	1	2	3	2	2	3	2	
b) Participation du public et implication des	1	2	3	2	3	1	1	1	1	2	1	1	2	3	2	2	3	2	

parties prenantes limitées																			
c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs	2	2	3	2	3	2	2	2	2	2	2	1	2	3	2	2	3	2	
d) Absence de mesures préventives et proactives	2	2	3	2	3	2	2	2	2	2	1	1	2	3	2	2	3	2	
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle	2	2	3	2	3	1	2	2	2	2	2	1	3	2	2	2	3	2	
f) Absence de transfert de technologie et d'expertise	2	2	3	2	3	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	3	2	
g) Perte des connaissances traditionnelles	2	2	3	2	3	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	3	2	

h) Insuffisante capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	3	2
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	3	2
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux	1	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	2	1	2	2	2	3	2
k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles ne sont pas pleinement utilisées	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	3	2
l) Perte de diversité biologique et les biens et services	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	1	2	2	2	2	3	2

correspondants qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés																			
m) Manque de ressources financières, humaines et techniques	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	3	2
n) Absence de mesures incitatives économiques	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	2	1	2	2	2	2	3	2
o) Absence de partage des avantages	3	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	1	2	3	2	3	3	3	2
p) Manque de synergie aux niveaux national et international	3	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	3	2
q) Absence	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	3	2

nce de coopérat ion horizontal e entre les parties prenante s																			
r) Absence de partenari ats effectifs	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	3	2
s) Manque d'engag ement de la commun auté scientifiq ue	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	3	2
t) Absence de politiques et de lois appropri ées	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	3	2
u) Pauvreté	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
v) Pression démogra phique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
w) Habit udes de consom mation et de productio n non viables	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
x) Manque de	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

capacité des communes locales																		
y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	2
z) Faible capacité d'application effective	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	2
aa) Catastrophes naturelles et changements environnementaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
bb) Autres (veuillez préciser)																		



## Objectif de 2010

Dans la décision VII/30, annexe II, la Conférence des Parties a décidé de créer un cadre provisoire pour les buts et objectifs afin de clarifier l'objectif mondial de 2010 adopté en vertu de la décision VI/26, d'assister l'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif, et de promouvoir la cohérence entre les programmes de travail de la Convention. Les Parties et les Gouvernements sont invités à élaborer leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions et aux demandes formulées dans les tableaux suivants.

### Encadrement III.

<b>But 1</b>	<b>Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes.</b>		
<b>Objectif 1.1</b>	<b>Au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservées</b>		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			x
Veuillez préciser ci-dessous			
a. 20% des écosystèmes d'intérêt particulier sont protégés au bout de cinq ans.			
b. 25% des écosystèmes fragiles sont protégés au bout de cinq ans			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	x		a. 45% des exploitants adoptent des techniques d'exploitation rationnelle des ressources naturelles d'ici cinq ans ; b. 40% des producteurs appliques les méthodes appropriées au bout de cinq ans

			c. au moins 75 % des producteurs adoptent les systèmes de production intégrés
b) Eaux intérieures	x		a. 5% des plans d'eau piscicole sont contrôlés et aménagés par et pendant cinq ans ; b. le niveau actuel des ressources halieutiques augmente de 25 % au bout de 5 ans ; c. 5% des plans d'eau sont libérés de la jacinthe d'eau
c) Marine et côtière	x		
d) Terres arides et sub-humides	x		
e) Forêts	x		a. l'espace reboisé augmente de 15% l'an b. 40 % des formations végétales dégradées sont restaurées au bout de 10 ans c. le nombre d'espèces forestières faisant l'objet d'une recherche sur leur rendement est accru de 25% d'ici 5 ans
f) Montagnes	x		
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			x
Veuillez préciser ci-dessous.			
a. Stratégie nationale et le plan d'action pour la conservation de la Diversité biologique au Bénin ;			
b. Stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ;			

- c. Programme d'action national de lutte contre la désertification ;
- d. Programme national de gestion de l'environnement
- e. programme d'action du gouvernement
- f. Programme de gestion et conservation des ressources naturelles
- g. programme d'appui au développement participatif de la pêche artisanale
- h. Programme de Gestion des forêts et Terroirs riverains
- i. Politique Nationale de gestion Intégrée des Ressources en Eau

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

En dépit des efforts déployés, les zones écologiques de notre pays, riches de leur diversité biologique subissent toujours des pertes de diversité biologique sous les pressions des populations de plus en plus nombreuses en vue de la satisfaction de leurs besoins en biens et service tirés de leur environnement. Ainsi les efforts pour atteindre cet objectif sont encore insuffisants. Cependant les différents programmes et projets ont permis de mener des actions de conservation de certains écosystèmes classés de l'Etat

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

- Les indicateurs sur cet objectif pourront être renseignés après évaluation au bout de 5 ans c'est-à-dire en 2007

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

Les obstacles qui freinent la mise en œuvre de cet objectif sont multiples :

- pauvreté des populations qui tirent l'essentiel de leurs ressources en exploitant les écosystèmes ;
- insuffisance de ressources financières pour la mise en œuvre efficace et efficiente des stratégies et programmes conçus à cet effet ;
- manque de cohérence dans les diverses politiques sectorielles

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

**Encadrement IV.**

<b>Objectif 1.2</b>	<b>Les aires d'importance particulière à la diversité biologique sont protégées</b>		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		x	
Veuillez préciser ci-dessous			
<ul style="list-style-type: none"> <li>a. protéger les écosystèmes d'intérêt particulier ;</li> <li>b. protéger les écosystèmes fragiles</li> <li>c. Améliorer l'exploitation des cours d'eau, les aménager et créer des étangs piscicoles</li> <li>d. développer le tourisme cynégétique et de vision</li> <li>e. renforcer l'éducation environnementale</li> <li>f. améliorer la participation des populations à la gestion des ressources naturelles</li> <li>g. promouvoir une gestion viable des ressources naturelles et des terroirs riverains par les communautés avec l'appui d'un cadre institutionnel renforcé</li> </ul>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
<b>Programme de travail</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Précisions</b>
a) Agriculture	x		Politique nationale agricole basée sur le développement de filières agricoles assortie de plan d'action
b) Eaux intérieures	x		
c) Marine et côtière	x		Projet de Gestion Communautaire de la biodiversité des zones côtières et maritimes/LMO
d) Terres arides et sub-humides	x		Plan d'action de lutte contre la désertification
e) Forêts	x		Politique nationale et plan d'action prioritaire

f) Montagnes	x	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?		
a) Non		
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action national relatifs à la diversité biologique		
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		x
Veuillez préciser ci-dessous.		
<p>Stratégie nationale et plan d'action pour la conservation de la diversité biologique au Bénin,</p> <p>Stratégie nationale de conservation des aires protégées Programme national de gestion de l'environnement</p> <p>Programme d'aménagement des massifs d'Agoua, de Wari-Marou et des Monts Couffé</p> <p>Programme de conservation et de gestion des ressources naturelles</p> <p>Programme de gestion des forêts et des terroirs riverains</p>		
IV)		
<p>Les actions menées ou en cours permettent de mettre à l'abri des destructions, les aires d'importance particulière à la diversité biologique du domaine classé de l'Etat. Ces aires qui étaient menacées de disparition, ont été récupérées et subissent des actions d'aménagement afin de leur assurer une gestion durable. La gestion participative qui permet la responsabilisation des populations et le partage des bénéfices d'aménagement permet une conservation plus efficace de ces aires</p>		
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif		
<p>Pourcentage d'espèces menacées ou en voie de disparition ou endémisme ; les superficies de forêts brûlées ou détruites, etc.</p>		
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.		
<p>La poussée démographique, la pauvreté des populations, les politiques de conservation inadaptées, etc.</p>		
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.		
<p>Mauvaise gestion des ressources naturelles, la non application des lois relatives à la conservation de la diversité biologique</p>		

**Encadrement V.**

<b>But 2</b>	<b>Promouvoir la conservation de la diversité des espèces.</b>		
<b>Objectif 2.1</b>	<b>Restaurer, stabiliser ou réduire le déclin des populations d'espèces de certains groupes taxinomiques</b>		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Le Bénin dans sa politique nationale de conservation de la diversité biologique s'est fixé plusieurs objectifs dont : réduire ou si possible inverser le processus de dégradation des ressources naturelles y compris les ressources phyto et zoo génétiques, restaurer les écosystèmes dégradés ou en voie de dégradation			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
<b>Programme de travail</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Précisions</b>
a) Agriculture	x		La politique agricole prévoit des dispositions pour une utilisation raisonnée des pesticides
b) Eaux intérieures	x		La législation forestière en place réglemente les activités anthropiques sur les abords immédiats des cours et plans d'eau.
c) Marine et côtière	x		Dans le cadre du programme du Grand Ecosystème Marin du Golfe de Guinée il existe un programme national de travail intitulé définition et protection des Aires Marines et côtières.
d) D Terres arides et sub-humides			Le Bénin a élaboré son Programme National de lutte contre la désertification
e) Forêts	x		Depuis 1994 le Bénin s'est doté d'une politique forestière assortie d'un plan d'action prioritaire.
f) Montagnes		x	

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?	
a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action national relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	x
Veuillez préciser ci-dessous.	
<p>Les objectifs mondiaux relatifs à la restauration, à la stabilisation et à la réduction du déclin des populations animales et végétales ont été incorporés dans les stratégies, plans d'action et programmes nationaux. C'est le cas de la Stratégie Nationale pour la Conservation de la Diversité Biologique, la stratégie nationale de conservation des aires protégées, politique nationale forestière au Bénin.</p> <p>Ces objectifs sont pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre de divers Projets/Programmes dans les domaines de gestion de l'environnement, des forêts, des eaux, de la faune et des ressources génétiques.</p>	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
Aucune évaluation des actions menées n'a encore été faite pour connaître l'état d'évolution de cet objectif.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
Augmentation du nombre d'espèces disparues ou en voie de disparition, l'importance des facteurs de disparition ou de régénération,	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
Le manque de ressources financière et l'état de pauvreté persistant des communautés locales constituent les obstacles principaux à l'atteinte de ces objectifs.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	
Le manque de sensibilisation des populations locales et du grand public sur l'importance de la conservation de la biodiversité.	

**Encadrement VI.**

<b>Objectif 2.2</b>		<b>Améliorer l'état des espèces menaces d'extinction</b>	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		x	
Veuillez préciser ci-dessous.			
Réglementer le prélèvement de toutes les espèces en veillant à la conservation de l'équilibre biologique comme recommandé par la convention CITES.			
II) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
<b>Programme de travail</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Précisions</b>
a) Agriculture	x		Pisciculture, élevage conventionnel, l'introduction de nouvelle culture pouvant intervenir dans l'alimentation de base.
b) Eaux intérieures	x		Pisciculture
c) Marine et côtière	x		Mesures d'interdiction de prélèvement des tortues marines.
d) Terres arides et sub-humides	x		Les programmes de lutte contre la désertification
e) Forêts	x		Les mises en défens, la lutte contre les feux de brousse, l'apiculture, constitution de parcs ou réserves botaniques
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
Comme dans le paragraphe précédent, l'objectif mondial a été incorporé dans les stratégies plans et programmes sectoriels. Par exemple Programme de gestion et de conservation des aires protégées.			



IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.
Il est à noter qu'en dépit des efforts engagés certaines espèces utiles à la survie de l'homme et des animaux continuent d'être menacées d'extinction.
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
Le nombre d'espèces disparues au bout de 5 ans Nombre d'espèces menacées de disparition dans une aire donnée Nombre d'espèces endémiques.
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
Le manque de ressources financières pour le suivi de la dynamique des espèces. La poussée démographique.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

**Encadrement VII .**

<b>But 3</b>	<b>Promouvoir la conservation de la diversité génétique.</b>
<b>Objectif 3.1</b>	<b>La diversité génétique des cultures, du bétail et des espèces d'arbres, de poisson et de faune sauvages à valeur commerciale et d'autres espèces ayant une importance socio-économique est conservée; les connaissances autochtones et locales qui leur sont associées sont préservées</b>
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	x
Veuillez préciser ci-dessous.	
Les objectifs nationaux correspondant à l'objectif mondial dans ce domaine ont été définis à travers divers stratégies, plan d'action et programmes à savoir :Stratégies Nationale et plans d'actions pour la conservation de la diversité biologique, Stratégie de conservation des éléphants, Programme National de Gestion de l'Environnement, Programmes d'aménagement, de conservation et de gestion des ressources naturelles, des massifs forestiers et leurs terroirs riverains, ainsi que des programmes d'appui au développement	

d'autres éléments de la diversité génétique

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	x		Promouvoir, développer et diversifier les produits (bovins, ovins caprins et porcins) agricoles, d'élevage et de la pêche d'origine animales et végétales
b) Eaux intérieures	x		Promouvoir les procédés de pêche durables par l'adoption de techniques et engins sélectifs.
c) Marine et côtière	x		Assurer la protection des tortues marines contre les captures abusives
d) Terres arides et sub-humides	x		Mettre e œuvre les mesures de lutte contre la désertification (lutte contre l'érosion sous toutes ses formes, lutte contre les feux de brousse lutte contre le déboisement (etc.)
e) Forêts	x		Adopter les principes de gestion durable des forêts
f) Montagnes		x	

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X

Veuillez préciser ci-dessous.

L'élaboration des plans et programmes nationaux a tenu compte de la promotion de la conservation de la diversité génétique

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

A l'heure actuelle au Bénin des efforts sont faits dans la conservation de la diversité génétique. Cependant beaucoup reste à faire pour l'atteinte des objectifs fixés.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

Nombre d'infrastructure de conservation des gènes

Nombre de gènes menacés de disparition.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

Les obstacles à la mise en œuvre de cet objectif peuvent se résumer comme ci-après :

Insuffisance des ressources financières et matérielles;

Faible capacité en technologie de conservation de gènes.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Manque de ressources humaines qualifiées.

**Encadrement VIII.**

<b>But 4</b>	<b>Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle.</b>		
<b>Objectif 4.1</b>	<b>Les produits à base de diversité biologique proviennent de sources gérées de manière durable et les aires de production sont gérées conformément aux principes de conservation de la diversité biologique</b>		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			x
Veuillez préciser ci-dessous.			
Les objectifs nationaux correspondant à l'objectif mondial dans ce domaine ont été définis à travers divers stratégies, plan d'action et programmes à savoir :Stratégies Nationale et plans d'actions pour la conservation de la diversité biologique, Stratégie de conservation des éléphants, Programme National de Gestion de l'Environnement, Programmes d'aménagement, de conservation et de gestion des ressources naturelles, des massifs forestiers et leurs terroirs riverains, ainsi que des programmes d'appui au développement d'autres éléments de la diversité génétique			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
<b>Programme de travail</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Précisions</b>
a) Agriculture	x		Définir et mettre en œuvre les techniques d'utilisation durable des sols
b) Eaux intérieures	x		Développer les techniques et engins de

			pêches qui permettent une utilisation durable des zoo planctons et phyto planctons des eaux intérieures
c) Marine et côtière	x		Se conformer aux principes de gestion des sites Ramsar
d) Terres arides et sub-humides	x		Le document de stratégie de lutte contre la désertification prévoit les objectifs d'utilisation durable et de consommation rationnelles des terres arides et sub-humides
e) Forêts	x		L'objectif défini au plan national pour les forêts est : les ressources forestières sont gérées de manière durable.
f) Montagnes		x	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
Les objectifs nationaux ont été définis pour les produits à base de diversité biologique provenant des sources gérées de manière durable et les aires de produits sont gérées conformément aux principes de conservation de la diversité biologique			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Bien qu'aucune évaluation exhaustive n'ait encore été faite à ce propos il existe cependant quelques données qui montrent que des efforts sont entrepris dans ce sens.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Dans le domaine de la forêt par exemple le Bénin adhère et met en œuvre au principe de Gestion Durable des Forêts			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Les obstacles à la mise en œuvre de cet objectif peuvent se résumer comme ci-après :			
Insuffisance des ressources financières ;			

Faible capacité en technologie de conservation de gènes.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

**Encadrement IX.**

<b>Objectif 4.2</b>	<b>La consommation/exploitation irrationnelle et non durable des ressources biologiques ou qui a des effets nocifs sur la diversité biologique est réduite</b>		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		x	
Veuillez préciser ci-dessous			
Cet objectif est défini dans tous les documents de stratégie et de plans d'actions ayant rapport aux ressources naturelles et à la biodiversité en général			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	x		Les systèmes de production non rationnels
b) Eaux intérieures	x		La pêche par des engins et des méthodes prohibés
c) Marine et côtière	x		La pêche par des engins et des méthodes prohibés
d) Terres arides et sub-humides	x		Les feux de brousse utilisation abusive de pesticides, les mauvaises pratiques du travail du sol
e) Forêts	x		L'exploitation forestière anarchique, le déboisement, le braconnage.
f) Montagnes		x	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			

b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	x
Veillez préciser ci-dessous.	
Dans toutes les stratégies nationales et plan d'actions pour la conservation de la diversité biologique, la gestion forestière, la gestion durable des terres au Bénin, les actions tendant à une exploitation irrationnelle ou nocive des ressources naturelles sont prohibées.	
IV) Veillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
V) Veillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
Aucune évaluation de la situation n'a pu encore avoir lieu pour rendre compte de la situation actuelle.	
VI) Veillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
La résistance des populations locales attachées à leurs traditions aux innovations technologiques, la pauvreté persistante des communautés locales.	
VII) Veillez fournir toute autre information pertinente.	

**Encadrement X.**

<b>Objectif 4.3</b>	<b>Aucune espèce de flore ou de faune sauvages n'est menacée par le commerce international</b>		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			x
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
La Convention des Nations Unies sur le Commerce International des espèces de flore et de faune menacées d'extinction (CITES) a dressé une liste rouge comportant des espèces présentes au Bénin. Le Bénin a ratifié la convention et mène des actions pour la protection de ces espèces.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	Les tortues marines, les baleines
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts		x	Le singe à ventre rouge
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			x
Veuillez préciser ci-dessous.			
La réglementation nationale dans le domaine de la gestion de la diversité biologique interdit les méthodes et moyens de prélèvement des ressources			

naturelles : la coupe anarchique des arbres, le braconnage et le surpâturage
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.
La disposition citée plus haut permet de freiner l'exploitation abusive des ressources naturelles en général.
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
Nombre de délits forestiers,
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
<ul style="list-style-type: none"> <li>- méconnaissance de la réglementation par certains acteurs,</li> <li>- réglementation désuète</li> <li>- paupérisation des populations riveraines</li> </ul>
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

**Encadrement XI.**

<b>But 5</b>	<b>Réduire les pressions découlant de la perte d'habitat, de la dégradation, du changement de l'affectation des sols et de la surexploitation des eaux.</b>		
<b>Objectif 5.1</b>	<b>Ralentissement de l'appauvrissement des habitats naturels</b>		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			x
Veuillez préciser ci-dessous			
Ces objectifs sont contenus dans les plans d'actions et programme de conservation et de protection de la diversité biologique au Bénin,			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	x		Développer une agriculture durable
b) Eaux intérieures	x		Promouvoir une pêche durable dans les eaux



			intérieures
c) Marine et côtière	x		des pratiques rationnelles d'exploitation des écosystèmes marins et côtiers
d) Terres arides et sub-humides	x		Promouvoir une gestion intégrée et durable des terres dégradées
e) Forêts	x		Promouvoir une gestion durable des forêts
f) Montagnes	x		
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veillez préciser ci-dessous.			
L'ensemble des stratégies nationales et plan d'actions en matière de conservation de la diversité biologique, de lutte contre la désertification et de changement climatique incorpore des aspects relatifs au ralentissement de l'appauvrissement de l'habitat au Bénin,			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Les stratégies, plans d'action, et programmes nationaux dans ce domaine ont permis de réduire de façon sensible les pressions exercées sur les écosystèmes. Cependant des efforts restent à fournir pour l'atteinte des objectifs.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Augmentation du niveau de régénération des espèces massivement prélevées. Le niveau d'affaiblissement de l'habitat			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Méconnaissance et non application des textes en vigueur en la matière, la pauvreté persistante,			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

**Encadrement XII.**

<b>But 6</b>	<b>Surveiller les risques poses par les espèces exotiques envahissantes.</b>		
<b>Objectif 6.1</b>	<b>Les voies d'accès potentiel des espèces exotiques envahissantes sont surveillées</b>		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veillez préciser ci-dessous			
Le Bénin est envahi chaque année par quelques criquets pèlerins en provenance du Sahel mais ne dispose pas de stratégie particulière de lutte contre le fléau. Il en est de même de certaines espèces végétales aquatiques telles que la jacinthe d'eau qui envahissent des plans d'eau et causent de graves préjudices.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
<b>Programme de travail</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Précisions</b>
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts		X	
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veillez préciser ci-dessous.			

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

**Encadrement XIII.**

<b>Objectif 6.2</b>	<b>Plans de gestion prêts pour les principales espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces</b>		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial		x	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures	x		
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts	x		

f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

**Encadrement XIV.**

<b>But 7</b>	<b>Relever les défis posés pour la diversité biologique par les changements climatiques et la pollution.</b>		
<b>Objectif 7.1</b>	<b>Préserver et améliorer la capacité des éléments constitutifs de la diversité biologique de s'adapter aux changements climatiques</b>		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			x
Veuillez préciser ci-dessous			
Il existe au Bénin des données sur la vulnérabilité de certaines espèces aux changements climatiques mais le caractère adaptatif des espèces est encore en étude.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
<b>Programme de travail</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Précisions</b>
a) Agriculture	x		Dans le domaine du Elais guineensis, des travaux ont été effectués en vue d'améliorer la capacité de résistance de l'espèce à la sécheresse.
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			x

Veillez préciser ci-dessous.
Stratégie nationale sur les Changement climatiques au Bénin
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.
En dehors des travaux sur le palmier à huile, d'autres études sont en cours pour inventorier les espèces sensibles aux changements climatiques.
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
Faible capacité des ressources humaines, le peu d'intérêt accordé au domaine de la recherche.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

**Encadrement XV.**

<b>Objectif 7.2</b>	<b>Réduire la pollution et ses impacts sur la diversité biologique</b>		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			x
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veillez préciser ci-dessous			
Le Bénin a fixé ces objectifs dans le cadre de la mise en œuvre de ses projets/programmes de gestion de l'Environnement en vue de la réduction des pollutions et de leur impacts sur l'environnement			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	x		Diversifier l'agriculture et assurer l'autosuffisance alimentaire
b) Eaux intérieures	x		Promouvoir une gestion durable de la pêche
c) Marine et côtière	x		Promouvoir la gestion durable et la protection

			des écosystèmes marins et côtiers
d) Terres arides et sub-humides	x		Adopter des pratiques de gestion intégrées et durables des terres arides et sub-humides
e) Forêts	x		Assurer la gestion durable des forêts
f) Montagnes	x		
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
En la matière le Bénin compte des stratégies, plans et programmes axés sur la lutte contre la pollution sous toutes ses formes.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Certains cas de pollutions ont été signalés suite à l'utilisation sans précaution des pesticides notamment des produits phytosanitaires sur le coton. Mais les mesures sont prises pour minimiser leurs impacts.			
Des dispositions techniques et réglementaires sont prises pour lutter contre la pollution atmosphérique due aux gaz d'échappement des véhicules.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Nombre de cas de pollutions enregistrés. Nombre d'espèces détruites ou disparues du fait des pollutions enregistrées.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
L'insuffisance de sensibilisation, les barrières culturelles. Insuffisance des ressources financières			
VII)			

**Encadrement XVI.**

<b>But 8</b>	<b>Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services, en plus de contribuer aux moyens de subsistance.</b>		
<b>Objectif 8.1</b>	<b>Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services</b>		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
Le Bénin dans sa stratégie procède à des enrichissements des forêts naturelles, à l'empoisonnement des eaux, à l'élevage conventionnel de certaines espèces toute chose qui concourent à fournir des biens et des services.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
<b>Programme de travail</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Précisions</b>
a) Agriculture	X		L'application des systèmes Améliorés de Production
b) Eaux intérieures	X		Interdiction des méthodes et engins de pêche ne permettant pas une reproduction des ressources halieutiques, l'empoisonnement des eaux
c) Marine et côtière	X		Mise en œuvre de programme de gestion durable des écosystèmes marins et côtiers
d) Terres arides et sub-humides	X		Mise en œuvre des actions de gestion durables des terres dégradées et e la conservation de la diversité biologique
e) Forêts	X		Elaborer et mis en œuvre de plan d'aménagement forestier en vue d'assurer une Gestion Forestière Durable, enrichissement des forêts naturelles.
f) Montagnes	X		
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			



a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	
Veuillez préciser ci-dessous.	
Dans tous les secteurs la préservation de la capacité des écosystèmes à fournir des biens et services a fait l'objet de définition de stratégie et d'élaboration de plan d'action. C'est le cas des Forêts, des Aires protégées, de la pêche, des écosystèmes marins et côtiers, de l'agriculture et de l'élevage.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
Il n'y a pas eu une évaluation récente du phénomène mais la tendance est à une évolution alarmante.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
Capacité des écosystèmes à fournir des biens (bois d'œuvre, bois de service, bois énergie). Capacité des écosystèmes à fournir des services (tourisme, récréation, culture)	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
Insuffisance de ressources financières, désuétude des textes les barrières culturelles et culturelles.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

**Encadrement XVII .**

<b>Objectif 8.2</b>	<b>Préserver les ressources biologiques indispensables à la subsistance, la sécurité alimentaire et la santé, notamment au profit des pauvres</b>
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	x
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	
Veuillez préciser ci-dessous	
L'une des priorités du Bénin est d'assurer pour les populations notamment les	

plus démunies, une sécurité alimentaire, l'accès aux soins de santé primaire. Dans ce cadre le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté du Bénin prend en compte cet objectif.

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	x		Programme de sécurité alimentaire
b) Eaux intérieures	x		Empoisonnement des eaux
c) Marine et côtière	x		Les mangroves constituent les zones de frayères
d) Terres arides et sub-humides	x		Reboisement des terres dégradées et mis en défens ;
e) Forêts	x		Enrichissement des forêts naturelles
f) Montagnes	x		

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	x

Veuillez préciser ci-dessous.

Des projets et programmes en cours ou en formulation se focalisent sur cet objectif dans les domaines thématiques comme la gestion durable des forêts, des aires protégées, des eaux intérieures, des écosystèmes maritimes et côtiers.

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

Aucune évaluation récente n'a été faite mais il faut dire que les efforts fournis restent encore mitigés face à l'ampleur des besoins en subsistances, en sécurité alimentaire et soins de santé primaire.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

La part des ressources biologiques dans la couverture de la sécurité alimentaire, La contribution des ressources biologiques aux soins de santé primaire.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de

cet objectif.
Pression démographique, insuffisance des ressources financières.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

**Encadrement XVIII.**

<b>But 9</b>	<b>Préserver la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales.</b>		
<b>Objectif 9.1</b>	<b>Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles</b>		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
Dans le cadre des études d'impact sur l'environnement l'aspect protection des connaissances, innovations pratiques traditionnelles est largement pris en compte dans le cadre des évaluations. Ainsi les sites de culte traditionnels sont préservés.			
II)			
<b>Programme de travail</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Précisions</b>
a) Agriculture	x		Respect des jours de travail dans le calendrier agricole
b) Eaux intérieures	x		Des cérémonies sont indispensables pour les premières pêches dans certains plans et cours eau
c) Marine et côtière	x		Pêche réglementée suivant un calendrier traditionnel
d) Terres arides et sub-humides	x		L'allumage des feux de brousse obéit à des rites dans certaines régions
e) Forêts	x		Respect des forêts sacrées
f) Montagnes	x		
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	x
Veuillez préciser ci-dessous.	
Les stratégies, plans et programmes nationaux prennent en compte cette diversité socio culturelle des populations locales	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
Au Bénin la situation a beaucoup évolué en raison de l'érosion que subissent les us et coutumes sous la pression du modernisme	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
La part des considérations dans la protection d'un massif forestier. L'impact de la diversité culturelle sur la gestion des ressources biologiques.	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
La profanation des coutumes, la dominance du rationnel sur l'irrationnel.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

**Encadrement XIX.**

<b>Objectif 9.2</b>	<b>Protéger les droits des communautés autochtones et locales à leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leur droit au partage des avantages</b>
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	
Veuillez préciser ci-dessous	
Du fait de la décentralisation intervenue au Bénin depuis 2003, les populations locales sont impliquées dans la gestion pour un développement durable de leur localité	
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez	

indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	x		La politique agricole vise l'autosuffisance alimentaire
b) Eaux intérieures	x		La réglementation nationale en matière de pêche reconnaît aux communautés locales le droit d'organiser l'activité selon leur coutume
c) Marine et côtière	x		
d) Terres arides et sub-humides	x		
e) Forêts	x		La législation forestière reconnaît l'existence des forêts sacrées.
Montagnes	x		
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Les programmes de développement de la pêche de des massifs forestiers et des plans d'eau ont été élaborés en prenant en compte le droit des communautés locales.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
La forte participation des populations aux divers programmes de gestion des ressources naturelles dénote d'une évolution positive de la prise en compte de cette préoccupation. Cependant des efforts doivent être encore faits.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Le degré d'implication des communautés locales dans les prises de décision, les pratiques coutumières encore conservées			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Faible niveau de sensibilisation, la pression du modernisme, les effets de la globalisation. La crainte aux changements			

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

**Encadrement XX.**

<b>But 10</b>	<b>Veiller au partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques.</b>		
<b>Objectif 10.1</b>	<b>Tous les transferts de ressources génétiques sont faits conformément à la Convention sur la diversité biologique, au Traité international sur les ressources phyto génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et à d'autres instruments pertinents</b>		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			x
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
Depuis la décentralisation les communautés locales sont impliquées dans la gestion des ressources naturelles de leur localité. Elles bénéficient de ce fait des avantages découlant de l'exploitation de ces ressources.			
II)			
<b>Programme de travail</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Précisions</b>
a) Agriculture	x		Quelques aménagements hydro agricoles, la résorption du chômage
b) Eaux intérieures	x		
c) Marine et côtière	x		
d) Terres arides et sub-humides	x		
e) Forêts	x		
f) Montagnes	x		
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			

b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	x
Veuillez préciser ci-dessous.	
Dans les documents de stratégie des conventions de la génération de Rio (CCD CBD, CCC). Ces aspects ont été reflétés dans le DSRP du Bénin.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
Dans ce domaine, malgré l'existence des textes beaucoup reste à faire pour l'atteinte de cet objectif	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
Nombre d'installation d'infrastructures hydro pastorales, nombre de puits forés.	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
La mauvaise gouvernance.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

**Encadrement XXI.**

<b>Objectif 10.2</b>	<b>Avantages issus de l'utilisation commerciale ou de toute autre utilisation de ressources génétiques partagées avec les pays fournissant lesdites ressources</b>		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			x
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
Le cas de l'exportation des aulacodes au Ghana, en Côte d'Ivoire et en Afrique du Sud.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
<b>Programme de travail</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Précisions</b>

a) Agriculture	x		Le coton, le palmier à huile
b) Eaux intérieures	x		L'exportation des crevettes.
c) Marine et côtière	x		L'exportation de certains poissons et fruits de mer.
c) Terres arides et sub-humides	x		
d) Forêts	x		L'exportation des antilopes rouannes en Afrique et les champignons.
e) Montagnes	x		
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			x
Veuillez préciser ci-dessous.			
La politique commerciale du Bénin est basée sur le système de libre échange. Membre de l'OMC le Bénin a l'obligation de respecter les conventions et traités y relatifs.			
IV)			
La situation actuelle dans ce domaine connaît des fluctuations.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
La masse exportée.			
L'impact sur l'économie locale.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Les fluctuations des devises.			
Insuffisance des moyens matériels et financiers			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			



**Encadrement XXII .**

<b>But 11</b>	<b>Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour mettre en œuvre la Convention.</b>
<b>Objectif 11.1</b>	<b>Des ressources financières nouvelles et supplémentaires sont transférées aux Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément à l'article 20</b>

I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?

a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	x
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	

**Veillez préciser ci-dessous**

Dans le budget béninois il est aujourd'hui prévu pour tous les projets à la mise en œuvre de la CDB une contrepartie financière. Outre ce qui précède des projets nationaux relatifs à la l'utilisation durable de la biodiversité sont entièrement financés par le budget national.

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

<b>Programme de travail</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Précisions</b>
a) Agriculture	x		Financement de projets/programme pour assurer la sécurité alimentaire de toutes les populations.
b) Eaux intérieures	x		Accroissement des investissements dans la gestion durable des plans et cours d'eau
c) Marine et côtière	x		Accroissement des investissements dans la gestion durable des écosystèmes maritimes et côtiers
d) Terres arides et sub-humides	x		Investissement dans l'aménagement des terres dégradées.
e) Forêts	x		Accroissement des investissements dans l'aménagement participatif des forêts avec les communautés locales riveraines.
f) Montagnes	x		

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans,

programmes et stratégies nationaux?	
a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	x
Veuillez préciser ci-dessous.	
A travers la loi-cadre sur l'environnement, le Plan d'action du Gouvernement, le DSRP, et les stratégies sectorielles le Bénin donne la preuve de l'amélioration des ressources financières aux fins de la mise en œuvre de la CBD.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
La mise en œuvre de la CBD bénéficie d'importantes ressources financières tant du budget national que des aides extérieures.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
La part du budget national allouée pour la mise en œuvre de la CBD La part des ressources extérieures affectées dans le cadre de la mise en œuvre de la CBD.	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
Les autres priorités du gouvernement. L'insuffisance des moyens financiers	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

**Encadrement XXIII.**

<b>Objectif 11.2</b>	<b>La technologie est transférée vers les Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément au paragraphe 4 de son article 20</b>		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial		x	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
Technologie de lutte biologique contre certains parasites.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	x		Lutte biologique contre des parasites.
b) Eaux intérieures	x		
c) Marine et côtière	x		
d) Terres arides et sub-humides	x		
e) Forêts	x		
f) Montagnes	x		
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		x	
Veuillez préciser ci-dessous.			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie nationale agricole</li> <li>- Stratégie de conservation de la Diversité biologique</li> </ul>			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par			

rapport à cet objectif.

Résultat assez mitigé

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

Nombre de parasites éradiqués

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

- Faible niveau de transfert de technologie appropriée
- Insuffisance de ressources financières

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

## Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

Dans la décision VI/9, annexe, la Conférence des Parties a adopté la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. Les Parties et les gouvernements sont invités à définir leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. La Conférence des Parties a décidé de considérer la Stratégie comme une approche pilote pour l'utilisation d'objectifs pragmatiques au titre de la Convention. Dans la décision VII/10, la Conférence des Parties a décidé d'intégrer les objectifs de la Stratégie dans le cadre établi pour la présentation des troisièmes rapports nationaux. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions et requêtes formulées dans les tableaux suivants.

### Encadrement XXIV.

<b>Objectif 1. Etablissement d'une liste provisoire, largement accessible, des espèces végétales connues, à titre d'étape vers l'établissement d'un répertoire complet de la flore mondiale.</b>	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
la constitution de l'herbier national par l'Université d'Abomey-Calavi. L'installation du jardin botanique de l'Université d'Abomey-Calavi. Etude ethno botanique de certaines plantes au Bénin	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	
Veuillez préciser	
Le Bénin s'est engagé dans un programme flore qui vise à le doter d'un répertoire complet sur la flore Le jardin botanique de Porto Novo	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Une liste provisoire sur certaines espèces existe.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
La recherche de financement	

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)
Existence de la liste de certaines espèces végétales, et du rapport de l'étude ethnobotanique de certaines espèces végétales. Nombre d'espèces répertoriées par rapport à l'existant. Nombre d'usagers du répertoire des plantes répertoriées
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
Insuffisance des moyens financiers
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

**Encadrement XXV.**

<b>Objectif 2. Evaluation préliminaire de l'état de la conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux mondial, régional et national.</b>	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Une étude des forêts sacrées au Bénin a montré qu'il existe un millier de forêts sacrées au Bénin. Ces forêts sacrées sont des formes de conservation endogènes.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Le programme flore de l'Université d'Abomey-Calavi en est une illustration.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Le programme est confronté aux problèmes d'insuffisance de moyens financiers.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Le programme est actuellement à la recherche de sources de financement.	

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Les contacts continuent d'être pris dans le sens du financement du programme

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Insuffisance de moyens financiers

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

**Encadrement XXVI.**

**Objectif 3. Développement de modèles et de protocoles pour la conservation des plantes et leur utilisation durable, fondés sur les résultats des recherches et les expériences acquises.**

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b Non

Veuillez préciser

Elaboration de protocole de conservation ex-situ des ressources phyto génétiques d'igname, de banane et de manioc cultivé au Bénin

Il y a aussi les méthodes de domestication.

Dans la recherche forestière il y a eu des méthodes de conservation à travers l'érection de certains massifs forestiers en parcs nationaux, périmètres de reboisement et aires protégées.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Le Bénin a incorporé ces objectifs ce qui a permis la réalisation des programmes ci-dessus.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

S'il existe quelques protocoles de recherches sur la biodiversité, des efforts doivent être fournis pour augmenter le niveau de recherche.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)
Concours pour encourager les jeunes chercheurs et l'innovation technologique
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
Insuffisance de moyens financiers
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

**Encadrement XXVII.**

<b>Objectif 4. Conservation effective d'au moins 10% de chacune des zones écologiques de la planète.</b>	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Au Bénin les aires protégées représentent 19 % de la superficie nationale. Chiffre supérieur à l'objectif mondial.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Dans le document de stratégie nationale de conservation de Diversité biologique et le document de stratégie nationale de la conservation des aires protégées	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Les aires protégées sont soumises à de fortes pressions dues aux actions anthropiques engendrées par l'explosion démographique	



IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

Les mesures législatives et réglementaires sont prises à savoir :

- la loi-cadre sur l'environnement
- la loi portant régime des forêts
- la loi portant régime de la faune etc.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Le nombre de textes édités, nombre d'usagers respectant les textes, le niveau d'application des textes adoptés.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

La pauvreté des populations riveraines des écosystèmes, moyens de lutte contre les infractions limitées, faible appropriation des textes par les populations.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

#### Encadrement XXVIII.

**Objectif 5. Protection de 50% des régions les plus importantes du point de vue de la diversité végétale.**

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

La loi 93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts et la Loi 2002 - 016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin et d'autres dispositions sont la concrétisation de cet objectif de notre pays. Par ces textes les versants montagneux, les terrains où se produisent des ravinements et éboulements dangereux, les bassins versants des sources et des berges des cours d'eau et plan d'eau et les dunes du littoral sont protégés

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Les programmes de gestion des forêts et des ressources naturelles sont conçus pour appuyer la protection des zones particulièrement importantes en matière de diversité biologique.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

La situation actuelle n'est pas rose en dépit des mesures prises. Les aires protégées continuent de subir des pressions animales et humaines du fait des activités anthropiques.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

L'adoption des politiques, prise de mesures réglementaires, sensibilisation et implication des populations dans la mise en oeuvre des programmes  
De protection des écosystèmes fragiles.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Nombre de massifs forestiers protégés à 50 %. Nombre de cours et plans d'eau protégés à 50%.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

La pauvreté des populations riveraines, l'insuffisance des ressources financières.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

**Encadrement XXIX.**

<b>Objectif 6. Gestion de 30% au moins des terres productives dans le respect de la conservation de la diversité végétale.</b>	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
L'agriculture au Bénin occupe encore quelques 15 % des terres cultivables et la tendance est d'atteindre 30%. Les nouveaux systèmes améliorés de production qui allient agriculture, forêts et élevage entendent répartir ces trois types de production de manière équitable soit 30 % chaque.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Les systèmes améliorés de production agricole qui sont des systèmes de production incluant l'arbre et le bétail en sont une illustration.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
L'objectif d'occuper les 30 % des terres productives n'est pas encore atteint. La production végétale continue d'occuper tout l'espace productif en dehors de la partie septentrionale dominée par un système d'élevage transhumant.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Réforme dans le secteur agricole, développement des filières agricoles. Foresterie communautaire etc.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
La part des terres productives occupées par l'agriculture est encore faible et nécessite d'être renforcée à travers une bonne sensibilisation et la mise en place de mesures incitatives.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
Manque de sensibilisation, réticence des populations système de vulgarisation à revoir.	

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

**Encadrement XXX.**

**Objectif 7. Conservation in situ de 60% des espèces végétales menacées dans le monde.**

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Un des objectifs du Bénin est la conservation de certaines espèces végétales telles que l'Iroko, le caillédrot l' Afzelia aujourd'hui menacées du fait de leur exploitation.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

En dehors des réserves naturelles et des domaines classés de l'Etat, les ressources phyto génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont conservées *in situ* par les agriculteurs et les communautés locales. Plusieurs variétés de céréales, de légumineuses et de tubercules sont conservées grâce à des techniques traditionnelles et utilisées l'année d'après comme semences. Diverses essences agro forestières alimentaires sont conservées sous forme de parc arboré au niveau des agro écosystèmes.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

L'objectif n'est pas atteint en dépit des mesures prises du fait de la forte pression sur les écosystèmes abritant ces espèces dues à l'explosion démographique.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

Les mesures d'ordre législatif et réglementaire par la détermination et fixation de diamètre minimum d'exploitabilité. Encouragement de l'utilisation de l'espèce dans les programmes de reboisement/enrichissement de forêts naturelles

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Nombre d'espèces utilisées dans les ré afforestation. Quantité par essence utilisée dans le reboisement et les enrichissements de forêt naturelle

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Insuffisance de ressources financières, sensibilisation insuffisante des décideurs.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

**Encadrement XXXI.**

**Objectif 8. Placement de 60% des espèces végétales menacées dans des collections ex situ accessibles, de préférence dans leur pays d'origine, et inclusion de 10% d'entre elles dans des programmes de régénération et de restauration.**

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Quelques essais timides ont été introduits dans ce domaine.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

- l'adoption de techniques de conservation des semences (céréales et légumineuses surtout) dans les chambres froides et banques de gènes ;
- l'élevage en captivité d'espèces animales dans des ménageries (élevage de reptiles) et jardin par le Centre Pilote Régional de la Diversité Biologique Africaine (CENPREBA) à l'Université d'Abomey-Calavi, les mini zoo à l'IIITA, à Ahozon, au CTA BIMYNS à Wêkê (Djèrègbé) et au Musée Nature Tropicale à Cotonou ;
- le maintien de plusieurs clones d'espèces animales et végétales dans des terroirs agricoles et jardins.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

Dans le domaine beaucoup reste à faire. La conservation ex situ est encore à ses débuts et demande à être poursuivi et renforcé.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

La mise en place d'infrastructure, et développement des capacités

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Nombre d'espèces touchées par la conservation ex situ. Nombre d'espèces clonées.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Faible capacité institutionnelles, insuffisance de ressources financières.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXII.

**Objectif 9. Conservation de 70% de la diversité génétique des plantes cultivées et d'autres espèces végétales d'une grande valeur sur le plan socio-économique et préservation des connaissances autochtones et locales connexes.**

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

x

b) Non

Veillez préciser

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

b) Non

Veillez préciser

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

**Encadrement XXXIII.**

**Objectif 10. Mise en place de plans de gestion d'au moins 100 principales espèces exotiques qui menacent les plantes ou les communautés végétales et les habitats et les écosystèmes qui leur sont associés.**

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

b) Non

x

Veillez préciser

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

b) Non

Veillez préciser

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

VII) Veillez fournir toute autre information pertinente



**Encadrement XXXIV.**

**Objectif 11. Aucune espèce de flore sauvage ne sera menacée du fait du commerce international.**

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veillez préciser

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

b) Non

Veillez préciser

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

**Encadrement XXXV.**

<b>Objectif 12. 30% des produits d'origine végétale proviendront de sources gérées de façon durable.</b>	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Les besoins des populations riveraines des forêts seront satisfaits à partir du bois exploité de façon durable des forêts sous aménagement.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
La gestion durable des forêts est un des objectifs de la Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Actuellement forêts classées sont dotées de plan d'aménagement et trois autres d'ici 2006 verront plans adoptés.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Mise en place des lois et règlements, élaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement de certaines forêts.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Nombre de forêts sous aménagement. Nombre de bois issus d'exploitation de forêt sous aménagement. Part des bois issus des forêts en aménagement sur ceux d'une exploitation en dehors de tout plan d'aménagement.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXVI .

**Objectif 13. L'appauvrissement des ressources végétales et des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales connexes, qui sous-tendent la viabilité des moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la santé sera enrayé.**

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

b) Non

Veillez préciser

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

b) Non

Veillez préciser

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

**Encadrement XXXVII.**

**Objectif 14. L'importance de la diversité végétale et la nécessité de la conserver seront prises en compte dans les programmes de communication, d'enseignement et de sensibilisation.**

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

x

b) Non

Veillez préciser

L'importance de la diversité biologique et la nécessité de sa conservation sont enseignées dans tous les ordres d'enseignement au Bénin.  
Un vaste programme de communication et de sensibilisation est conçu et mis en œuvre.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

Veillez préciser

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

**Encadrement XXXVIII .**

**Objectif 15. Augmentation du nombre de personnes formées travaillant avec des moyens appropriés à la conservation des plantes, en fonction des besoins nationaux, afin d'atteindre les objectifs de la présente stratégie.**

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veillez préciser

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

b) Non

Veillez préciser

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

VII) Veillez fournir toute autre information pertinente

**Encadrement XXXIX.**

<b>Objectif 16. Création de réseaux pour la conservation des plantes, aux niveaux national, régional et international, ou renforcement de ceux qui existent.</b>	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
IPGRI,	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

**Encadrement XL.**

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:

- a) les résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en oeuvre.

### **Approche par écosystème**

L'approche par écosystème est une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable. Ainsi, l'application d'une telle approche aidera à assurer l'équilibre entre les trois objectifs de la Convention. A sa deuxième réunion, la Conférence des Parties a affirmé que l'approche par écosystème était le principal cadre d'action au titre de la Convention (décision II/8). A sa cinquième réunion, la Conférence des Parties a approuvé la description de l'approche par écosystème et les directives opérationnelles et a recommandé l'application des principes et d'autres directives concernant l'approche par écosystème. A sa septième réunion, la Conférence des Parties a reconnu qu'il importait à l'heure actuelle de faciliter la mise en œuvre de l'approche par écosystème. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions ci-dessous.

**3. ?**<sup>1</sup> Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème en tenant compte des principes et directives énoncés dans l'annexe à la décision V/6? (décision V/6)

a) Non	
b) Non, mais son application est en cours d'examen	
c) Oui, certains aspects sont appliqués	X
d) Oui, elle est largement appliquée	

<sup>1</sup> Veuillez noter que toutes les questions identifiées par le signe ? ont été posées précédemment dans le deuxième rapport national ou l'un des rapports thématiques.

4. ? Votre pays met-il au point des applications pratiques de l'approche par écosystème pour les besoins des politiques et législations nationales, ainsi que pour des activités d'application appropriées, avec une adaptation aux conditions locales, nationales et régionale? (décision V/6)

a) Non	
b) Non, mais cette mise au point est en cours d'examen	X
c) Oui, des applications pratiques de certains principes de l'approche par écosystème ont été mises au point	
d) Oui, des applications pratiques de la plupart des principes de l'approche par écosystème ont été mises au point	

5. Votre pays renforce-t-il les capacités pour l'application de l'approche par écosystème, et fournit-il un appui technique et financier à cette fin? (décision V/6)

a) Non	
b) Oui, au niveau national	X
c) Oui, y compris un appui à d'autres Parties	

6. ? Votre pays a-t-il promu la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème ? (décision V/6)

a) Non	
b) Oui, une coopération informelle (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, une coopération officielle (veuillez préciser ci-dessous)	X

Détails sur la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème.

Les deux exemples éloquentes à travers lesquels le Bénin promeut l'application transfrontalière de l'approche par écosystème est la mise en œuvre conjointe d'un programme régional d'Aires protégées du W du Niger. En effet, le programme régional de gestion des Parcs Nationaux du Bénin du Burkina Faso et du Niger, cette aire continue entre les trois pays donne l'occasion d'intégrer toutes les dimensions écologiques, économiques, sociales, culturelles dans une approche holistique.

Le deuxième exemple mais demandera encore un temps est l'Autorité de la Vallée du Fleuve Niger.



**7. Votre pays facilite-t-il l'échange de données d'expérience, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème? (décisions VI/12 et VII/11)**

a) Non	
b) Non, mais quelques programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques programmes ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des programmes exhaustifs ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	

Détails sur la facilitation de l'échange de données d'expériences, du renforcement des capacités, du transfert de technologie et de la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème.

A travers des cadres de concertation régionaux et sous régionaux le Bénin facilite l'échange de données d'expériences, de renforcement de capacités, de transfert de technologie et de sensibilisation. C'est le cas de la Commission des Forêts et de la Faune Sauvage sous l'égide de la FAO, de l'Organisation Africaine du Bois et du Forum des Forêts de la Faune.

**8. Votre pays crée-t-il des conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème, notamment par l'établissement de cadres institutionnels adéquats ? (décision VII/11)**

a) No	
b) No, but relevant policies and programmes are under development	
c) Yes, some policies and programmes are in place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Yes, comprehensive policies and programmes are in place (please provide details below)	

Détails sur la création de conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème.

Le Bénin a agréé la déclaration de principes non juridiquement contraignante mais faisant autorité pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts. Pour créer des conditions favorables à l'expression d'une telle volonté le Bénin s'est doté d'une nouvelle loi en 1993 innovant par rapport aux anciennes codifications en une ouverture de la gestion des forêts aux autres acteurs notamment aux communautés locales et aussi et surtout fondé sur le principe d'écosystème

aménagement.

Dans la période de 1993 à 1999 a été conçu et mis en œuvre un projet de gestion des ressources naturelles chargé de tester des méthodes de gestion participatives de divers type de forêts et terroirs villageois, de plantation d'arbres pour la séquestration de carbone et d'un début de réorganisation de l'administration forestière. de 1999 à 2002 un programme de gestion des Forêts et Terroirs Riverains a été mis en œuvre pour la consolidation et l'extension à d'autres sites des expériences positives du PGRN. Ce programme a inclus à son démarrage un audit institutionnel du secteur forestier afin de déterminer les rôles et responsabilités de tous les acteurs du secteur forestier. Des obstacles persistent en ce qui concerne l'atteinte des objectifs tels la révision de la fiscalité forestière aux fins d'asseoir une taxation différentielle.

## C. ARTICLES DE LA CONVENTION

### Article 5 – Coopération

9. ■ Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec d'autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique?

a) Non	
b) Oui, coopération bilatérale (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, programmes internationaux (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, accords internationaux ou régionaux (veuillez préciser ci-dessous)	x
e) Oui, autres formes de coopération (veuillez donner préciser ci-dessous)	

Détails sur la coopération avec les autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.

**Accords internationaux ou régionaux :** Le Bénin a signé et ratifié plusieurs accords ou conventions internationaux dont entre autres: RAMSAR, CITES, BONN, etc. Les autres accords régionaux sont intervenus entre le Bénin et certains pays limitrophes (Niger, Burkina Faso) pour la gestion de certains écosystèmes frontaliers (Parc W). Le Mémoire d'Accord sur la Conservation des tortues marines de la façade Atlantique de l'Afrique signé par le Bénin lui permet de s'intégrer dans un programme régional de conservation. Mention est faite aussi de l'accord Quadri partite entre le Bhutan, le Costa Rica, les Pays-Bas et le Bénin qui met l'accent sur la conservation et la valorisation des ressources de la Diversité Biologique. Dans le cadre l'accord quadripartite précité, la coopération néerlandaise a financé divers secteurs d'intérêts relatif à la biodiversité: le Programme

d'Aménagement des Zones humides (PAZH), pour l'élaboration d'une stratégie concertée de gestion durable des zones humides du Sud Bénin, le Projet flore du Bénin pour l'inventaire des ressources floristiques et la construction d'un herbier national... La coopération internationale est aussi très agissante avec l'appui financier de l'Union Européenne (U.E.) et de la Banque Mondiale pour plusieurs activités notamment dans le secteur agricole. Le Bénin a établi, par le biais l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) grâce aux résultats du PAZH, un partenariat avec l'organisation «Wetland international». Le Bénin bénéficie de l'assistance de l'Institut Régional pour la Protection des Ressources Phyto génétiques (IPGRI) et de l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA), pour la mise en œuvre de son Programme National sur les ressources phyto génétiques.

**Coopération bilatérale :** Grâce aux coopérations bilatérales française (AFD) et allemande (GTZ), le Bénin a développé divers programmes pour la gestion durable des Bassins -versants et la conservation du Parc de la Pendjari. D'autres actions ont été initiées en collaboration avec le Togo, Les Pays-Bas et le Danemark.

**10. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour mettre en place des mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention ? (décision VI/27 A)**

a) Non	
b) Non, mais des consultations sont en cours	
c) Oui, un certain nombre de mécanismes et de réseaux ont été mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, les mécanismes existants ont été renforcés (veuillez préciser ci-dessous)	

Détails sur la mise en place de mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention.

Le Bénin est membre d'un certain nombre de réseaux :

- Réseau SAFROGEN qui s'occupe des questions relatives à la gestion des ressources génétiques forestières en Afrique sud-Saharienne.

- WAFRINET qui regroupe les pays de l'Afrique de l'Ouest

Des ONG béninoises également sont membres de plusieurs réseaux d'intérêts tels que :

- la Coalition pour la conservation du Patrimoine génétique Africain ;

- le Réseau Kudu pour la conservation des tortues marines de la côte Atlantique de l'Afrique.

- African Biodiversity Network (ABN)

**11.** Votre pays a-t-il pris des mesures pour harmoniser, sur le plan national, les politiques et programmes dans le but d'optimiser la cohérence, les synergies et l'efficacité dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et les initiatives régionales pertinentes ? (décision VI/20)

a) Non	
b) Non, mais les mesures sont sous considération	
c) Oui, quelques mesures sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) oui, des mesures compréhensives sont en cours (veuillez préciser ci-dessus)	

Détails sur l'harmonisation des politiques et programmes au niveau national.

Au Bénin, une étude sur la synergie des conventions a été menée sur l'interconnexion des conventions relatives à l'environnement. Le rapport d'études a mis en exergues les synergies qui existent entre les conventions. Les recommandations formulées permettront d'éviter les doublons et d'optimiser l'utilisation des ressources allouées pour la mise en œuvre des différentes conventions, accords multilatéraux et initiatives régionales pertinentes sur l'environnement.

**Encadrement XLI.**

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:

- a) les résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

L'objectif des différents types de coopération entrepris par le Bénin est de préserver la diversité biologique.

## Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable

**12.** Votre pays a-t-il mis en place des stratégies, des plans et des programmes efficaces pour fournir un cadre national aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention ? (But 3.1 du Plan stratégique)

a) Non	
b) Non, mais des stratégies, plans et programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de stratégies, plans et programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des stratégies, plans et programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Détails sur les stratégies, plans et programmes mis en place aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention.

Faut-il encore le rappeler, le Bénin a pris une part active à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement. Au sortir de Rio il s'est engagé devant le Système des Nations Unies et devant la Communauté Internationale à inscrire les questions de l'environnement et de développement de façon équilibrée pour la réalisation d'un développement durable. Pour ce faire le Bénin a développé une stratégie basée sur le principe 4 de la déclaration de Rio qui stipule « Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus du développement et ne peut être considérée isolément »

Fort de ce qui précède, le Bénin a élaboré sa stratégie d'intégration des préoccupations environnementales aux considérations socio-économiques doublé de son agenda 21.

**13. ■** Votre pays a-t-il établi des cibles mesurables dans le cadre de vos stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique ? (décisions II/7 et III/9)

a) Non	
b) Non, cibles mesurables sont encore à la première étape de développement	
c) Non, mais cibles mesurables sont à une étape avancée de développement	
d) Oui, cibles pertinentes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, rapports sur la mise en oeuvre des cibles pertinentes disponibles (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les cibles établies dans le cadre de stratégies et plans

d'action nationaux sur la diversité biologique.

**14. Votre pays a-t-il identifié les actions prioritaires dans ses stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique? (décision VI/27 A)**

a) Non

b) Non, mais la révision est en cours

c) Oui, actions prioritaires identifiées (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres commentaires sur les actions prioritaires identifiées dans ses stratégies et plans d'action nationaux.

Les actions prioritaires identifiées découlent des 5 objectifs spécifiques retenues par le Bénin que sont :

- restaurer les ressources biologiques naturelles à un niveau supérieur aux besoins des populations et qui permettent de contribuer significativement au développement économique
- Tenir compte de la diversité biologique dans l'ensemble des actions de développement économique et social et dans l'éducation
- Moderniser de manière écologiquement acceptable l'agriculture d'ici l'an 2010
- Créer un cadre viable de concertation, de suivi, de coordination et d'orientation de toutes les activités nationales de gestion de la diversité biologique.
- Valoriser la diversité biologique et les ressources génétiques.

**15. Votre pays a-t-il intégré la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que le partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents? (décision VI/27 A)**

a) Non

b) Oui, dans certains secteurs (veuillez préciser ci-dessous)

c) Oui, dans les secteurs importants (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, dans tous les secteurs (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et du partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents.

Les secteurs importants pris en compte dans ce cadre sont : rural, industrie, commerce, tourisme, artisanat, éducation, recherche scientifique, santé, aires protégées, élevage, eau et énergie. L'administration centrale, l'administration

locale et la coopération internationale sont des parties prenantes dans la gestion participatives des ressources.

**16. Votre pays intègre-t-il les espèces migratrices et leurs habitats dans ses stratégies et plans d'action nationaux (NBSAP)? (décision VI/20)**

a) Oui	X
b) Non	

**I) Si OUI, veuillez décrire brièvement la mesure dans la quelle il intègre**

(a) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des espèces migratrices	Les actions dans le cadre de la conservation des tortues marines sur le littoral du Bénin, les cétacés (baleines et dauphins) en mer côtière et le lamantin d'Afrique dans les zones humides et le suivi des oiseaux migrateurs sont en cours de réalisation avec le concours des ONG locales et l'appui de l'Agence Béninoise pour l'Environnement. Validation en 2005 d'une stratégie de conservation des ....
(b) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des habitats des espèces migratrices, y compris les aires protégées	La protection et la restauration des habitats côtiers (lutte contre l'érosion côtière). Des études sont en cours pour la mise en place d'aires protégées marines et côtières.
(c) La minimisation ou l'élimination des barrières ou obstacles à la migration	
(d) La recherche et la surveillance des espèces migratrices	Des actions de recherche sont en cours sur les tortues marines, le lamantin d'Afrique, les cétacés, les oiseaux migrateurs, les éléphants, les hippopotames...
(e) Les mouvements transfrontières	Des actions se développent pour le suivi des baleines dans le Golfe de Guinée. Les phénomènes de migrations de l'éléphant et des hippopotames s'observent entre les pays frontaliers.

**II) Si NON, veuillez indiquer brièvement ci-dessous**

(a) La mesure dans laquelle votre pays intègre les espèces migratrices au niveau	
--	--

national	
(b) La coopération avec d'autres Etats des aires de répartition depuis 2000	

### Diversité biologique et changements climatiques

<b>17. Votre pays a-t-il mis en œuvre des projets d'adaptation aux changements climatiques ainsi que des projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/15)</b>	
a) Non	
b) Non, mais un certain nombre de projets et programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de projets ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observation sur les projets d'adaptation aux changements climatiques et les projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	
<p>Un programme dénommé « programme national de renforcement des capacités pour l'amélioration des inventaires de gaz à effets de serre » est actuellement en exécution. Ce programme est une composante d'un programme régional regroupant 14 pays dont le Bénin. Le Bénin a mis sur pied une équipe technique actuellement au travail pour l'élaboration du Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques.</p> <p>Un projet de crédit carbone est en cours d'élaboration.</p>	

<b>18. Votre pays a-t-il facilité la coordination afin que les projets d'adaptation et d'atténuation soient conformes aux engagements de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification? (décision VII/15)</b>	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours de développement	X
c) Oui, des mécanismes pertinents sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la coordination visant à ce que les projets d'atténuation et d'adaptation soient conformes aux engagements de la CCNUCC et de la CNULCD	



**Encadrement XLII.**

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

**Article 7 - Identification et surveillance**

**19. ■** Sur l'article 7(a): votre pays dispose-t-il d'un programme d'inventaire et/ou surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes?

a) Non	
b) Oui, seulement des programmes sélectifs/partiels au niveau génétique, des espèces et écosystèmes	x
c) Oui, des programmes complets au niveau des écosystèmes et des inventaires sélectifs/partiels au niveau génétique et/ou des espèces (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les programmes d'inventaires en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes.

Il existe au Bénin un Programme de Conservation et de Gestion des Parcs Nationaux (PCGPN) grâce auquel la stratégie d'inventaire et de surveillance des réserves de biosphère (parcs nationaux et zones cynégétiques) est mise en œuvre. Il concerne toutes les espèces des écosystèmes terrestres présentes dans ces réserves. En dehors des aires protégées, d'autres programmes mis en œuvre par le PAZH (Programme d'Aménagement des Zones Humides) existent et concernent des groupes d'espèces clés (espèces menacées ou endémiques).

**20. ■** Sur l'article 7 (b) : quels éléments constitutifs de la diversité biologique identifiés conformément à l'annexe I de la Convention sont couverts par des programmes de surveillance systématique en vigueur?

<p>a) Au niveau des écosystèmes (veuillez fournir un pourcentage fondé sur la superficie couverte)</p>	<p>11,01 % du territoire national Page : 82 parcs Pendjari (4778.02 km<sup>2</sup>) et W (7624.38 km<sup>2</sup>) sur un territoire de 112 622 km<sup>2</sup></p>
<p>b) Au niveau des espèces (veuillez fournir le nombre d'espèces par groupe taxinomique et le pourcentage du nombre total d'espèces connu dans chaque groupe)</p>	<p><b><u>PENDJARI</u></b> - <b>grands mammifères :</b> + de 20 espèces. - <b>avifaune :</b> + de 280 espèces. - <b>itchyofaune :</b> + de 200 espèces. <b><u>PARC W</u></b> aucun chiffre disponible <b><u>PAZH</u></b> - <b>grands mammifères :</b> 1 espèce de primate. - <b>Tortues :</b> 4 espèces de tortues.</p>
<p>c) Au niveau génétique (veuillez indiquer le nombre et l'axe des programmes de surveillance)</p>	

Autres observations sur les programmes de surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes.

Les programmes de surveillance déjà en vigueur se limitent aux parcs de la Pendjari et du W, aux primates endémiques (singe à ventre rouge) et aux

espèces particulièrement menacées telle que les tortues marines.

Par ailleurs, presque toutes les composantes importantes de la diversité biologique nationale éco systémique et spécifique (sauf l'avifaune) ont été identifiées à travers une monographie nationale de la biodiversité, mais sans encore faire l'objet d'un programme de surveillance. L'inventaire de la diversité au plan génétique est en cours.

**21. ?** Sur l'article 7 © : votre pays dispose-t-il de programmes de surveillance systématique des principales activités qui menacent la diversité biologique énumérées ci-dessous?

a) Non	
b) Oui, les espèces exotiques envahissantes (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, les changements climatiques (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, la pollution/eutrophisation (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, les changements de l'occupation des sols/la dégradation des terres (veuillez préciser ci-dessous)	X
f) Oui, la surexploitation et l'utilisation irrationnelle (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur les principales activités qui menacent la diversité biologique.

Surveillance au niveau de l'aéroport, port et frontière sur l'introduction des espèces. La lutte acharnée de la D/pêche contre 'utilisation des filets à mailles réduites sur les plans d'eau continentaux. Le Programme de lutte contre la pollution par les gaz d'échappement. Le programme de surveillance de la réserve de biosphère au Bénin intègre les menaces de la biodiversité biologique

Les menaces sur la diversité biologique au Bénin ont été identifiées au cours de l'élaboration de la monographie sur la diversité biologique. Ces menaces ont été mentionnées dans le deuxième rapport du Bénin sur la diversité biologique.

Le programme de surveillance de la réserve de biosphère au Bénin intègre aussi la surveillance des menaces sur la diversité biologique.

**22. ■** Sur l'article 7 (d) : votre pays dispose-t-il d'un mécanisme propre à maintenir et organiser les données d'inventaires et de programmes de surveillance et coordonner la collecte et la gestion de l'information au niveau national?

a) Non	
b) Non, mais certains mécanismes sont à l'étude	
c) Oui, certains mécanismes sont en train d'être établis	X
d) Oui, certains mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui un système relativement complet est en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres information sur la coordination de la collecte et la gestion d'information.

Plusieurs Institutions publiques et parapubliques, des ONG nationales et internationales assurent à présent les collectes de données et la gestion de l'information relative à la diversité biologique. Le réseau du Système d'Information et de Suivi de l'Environnement (SISEI) mis en place au niveau de l'Agence Béninoise pour l'Environnement coordonne les actions dans ce domaine. Par ailleurs, une banque de données sur la biodiversité des aires protégées est entrain d'être mise en place par le (Cenagref) dans cadre du Programme de Conservation et de Gestion des Parcs Nationaux (PCGPN).

?? OUI OU NON Plusieurs institutions publiques nationales et internationales, parapubliques et des ONG assurent à présent la collecte des données et la gestion de l'information relative à la biodiversité. Une banque de données des aires protégées est en cours de mise en place par le CENAGREF dans cadre du programme de conservation et de gestion des parcs nationaux.

**23. ■** Votre pays utilise-t-il des indicateurs nationaux de diversité biologique? (décision III/10)

a) Non	
b) Non, mais l'identification des indicateurs potentiels est en cours (veuillez décrire)	
c) Oui, quelques indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire)	X
d) Oui, un ensemble relativement complet d'indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire et fournir, si possible, l'adresse du site Internet sur laquelle les données sont résumées et présentées)	

Autres observations sur les indicateurs identifiés.

**Encadrement XLIII.**

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Les inventaires périodes opérés au niveau de nos parcs ont permis d'avoir une idée des effectifs de certaines espèces et de prendre des mesures de sauvegarde pour les espèces menacées de disparition.

Les communautés locales ont été associées à toutes les étapes des mesures prises ce qui rassure de l'atteinte des buts du plan stratégique de la convention de même que les progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010.

**Décisions en matière de taxonomie**

**24. ■** Votre pays a-t-il développé un plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1? (décision IV/1)

a) Non

b) Non, mais un plan en cours de développement

c) Oui, un plan est en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, rapports sur l'application disponibles (veuillez préciser ci-dessous)

x

Autres informations sur le plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1.

**25. ■** Votre pays investit-il à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays? (décision IV/1)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

x

Autres informations sur l'investissement à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays.

Des efforts sont consentis pour la mise en place des infrastructures de collections taxonomiques grâce à la coopération néerlandaise. Le Projet FLORE pour l'inventaire floristique avec la mise en place d'un herbier national en est un exemple.

**26. ■** Votre pays a-t-il mis sur pied des programmes de formation en matière de taxonomie, et œuvre-t-il à renforcer ses capacités de recherche en la matière? (décision IV/1)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les programmes de formation en matière de taxonomie et les efforts déployés pour renforcer les capacités de recherche taxonomique.

Il existe quelques programmes de formation dans ce domaine selon les besoins exprimés, mais cela est encore très insuffisant pour l'enjeu que représente cette question. Des accords bilatéraux de formation en taxonomie ont été signés avec les Pays-Bas, l'Allemagne et la Belgique pour la flore et faune.

**27. ■** Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la stabilité financière et administrative des institutions responsables des inventaires de la diversité biologique et des activités taxonomiques? (décision IV/1)

a) Non

b) Non, mais des mesures sont sous considération

c) Oui, pour certaines institutions

d) Oui, pour toutes institutions principales

X

**28.\*<sup>2</sup>** Votre pays collabore-t-il avec les initiatives nationales, régionales, sous-régionales et mondiales en cours, ainsi que les partenariats et les institutions en place afin de mettre en œuvre le programme de travail, y compris l'évaluation des besoins régionaux en matière de taxonomie et l'identification des priorités au niveau régional? (décision VI/8)

a) Non	
b) Non, mais des programmes de collaboration sont en cours de développement	X
c) Oui, des programmes de collaboration sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux)	
d) Oui, des programmes de collaboration complets sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux et de l'identification des priorités au niveau régional)	
Autres informations sur la collaboration que votre pays a mise en place pour appliquer le programme de travail pour le l'Initiative taxonomique mondiale, y compris l'évaluation des besoins régionaux et l'identification des priorités au niveau régional.	
APRETRECTA	

**29.\*** Votre pays a-t-il fait une évaluation des besoins et capacités en matière de taxonomie au niveau national pour l'application de la Convention? (annexe à la décision VI/8)

a) Non	
b) Oui, évaluation de base faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)	
c) Oui, évaluation complète faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)	X
Autres commentaires sur l'évaluation nationale des besoins et capacités en matière de taxonomie.	

<sup>2</sup> Les questions identifiées par le signe \* dans la présente section sont semblables aux questions contenues dans le format de rapport sur la mise en œuvre du programme de travail sur l'Initiative taxonomique mondiale. Les pays qui ont présenté un tel rapport ne sont pas obligés de répondre à ce questions, à moins qu'ils souhaitent fournir des informations actualisées.

**30.\*** Votre pays travaille-t-il, en collaboration avec d'autres Parties, à renforcer les capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques? (annexe à la décision VI/8)

a) Non

b) Oui, des programmes pertinents en cours de développement

c) Oui, certaines activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, beaucoup d'activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur le renforcement des capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques global en collaboration avec d'autres Parties.

Coopération Bénin Néerlandaise, Coopération Bénin Belge, Bénino Française, Bénino Allemande,

**31.\*** Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention, conformément à la décision VI/8? (annexe à la décision VI/8)

a) Non

b) Oui, pour la diversité biologique des forêts

X

c) Oui, pour la diversité biologique marine et côtière

X

d) Oui, pour la diversité biologique des terres arides et sub-humides

X

e) Oui, pour la diversité biologique des eaux intérieures

X

f) Oui, pour la diversité biologique des montagnes

g) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)

X

h) Oui, pour la diversité biologique agricole (veuillez préciser ci-dessous)

X

i) Oui, pour la diversité biologique insulaire (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur le développement d'un support en matière taxonomique pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention.



**32.\*** Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre des questions intersectorielles de la Convention, conformément à la décision VI/8?

a) Non

b) Oui, pour l'accès et le partage des avantages (veuillez préciser ci-dessous)

X

c) Oui, pour l'Article 8(j) (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, pour l'approche par écosystème (veuillez préciser ci-dessous)

X

e) Oui, pour évaluation, surveillance et indicateurs de l'impact (veuillez préciser ci-dessous)

X

f) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)

X

g) Oui, pour les autres questions (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur le développement du support pour l'application des questions intersectorielles de la Convention.

Plusieurs supports ont été réalisés en matière de taxonomie sous formes diverses : ouvrages brochures posters et dépliants, ...etc

### Article 8 - Conservation *in-situ* [paragraphe (a) à (e), (h) à (j) exclus]

**33. ?** Sur l'article 8(i): Votre pays a-t-il fait des efforts pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs?

a) Non

b) Non, mais des mesures potentielles sont en train d'être identifiées

c) Oui, certaines mesures entreprises (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, mesures complètes entreprises (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur les mesures prises pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs.

Certaines mesures ont été prises

34. ? Sur l'article 8(k): Votre pays a-t-il formulé ou maintenu en vigueur les législations et/ou d'autres dispositions réglementaires pour protéger les espèces et populations menacées?

a) Non

b) Non, mais la législation est en cours de développement

c) Oui, la législation et d'autres mesures sont en place  
(veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur la législation et/ou réglementations pour la protection des espèces et populations menacées.

Quelques lois et textes réglementaires existaient avant la ratification de la Convention sur la Diversité Biologique par le Bénin en Décembre 1992. Il s'agit de :

- la loi n° 87/013 du 21 septembre 1987 portant réglementation de la vaine pâture, de la garde des animaux domestiques et de la transhumance ;
- l'ordonnance n° 20/PR/MDRC/SP du 15 avril 1966 portant réglementation générale de la pêche dans les eaux continentales du Dahomey ;
- le décret n° 183/PR/MDRC du 25 avril 1966 portant application de l'ordonnance relative à la réglementation de l'exercice de la pêche dans les eaux continentales du Dahomey.

De nombreuses lois et textes réglementaires ont été votés et signés depuis cette période. Au nombre des lois, citons :

- la loi n° 2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin ;
- la loi 98-030 du 12 février 1999 portant loi cadre sur l'environnement en République du Bénin ;
- la loi n° 93001 du 03 août 1993 portant condition de la chasse et du tourisme de vision en République du Bénin ;
- la loi n° 93-009 du 02 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin

Par ailleurs, le Bénin a ratifié nombre de conventions et accords dans le domaine de la protection des espèces et populations menacées. Dans ce cadre, citons :

- la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau ;
- la Convention africaine pour la conservation de la nature et les ressources naturelles ;
- l'Accord de lutte contre le braconnage entre la République Populaire du Bénin et en République de la Haute Volta ;
- la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ;
- la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les

pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

- la Convention révisée portant création de l'autorité du Bassin du Niger

- la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

- la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.

Mémorandum d'accord sur la conservation des tortues marines de la façade Atlantique de l'Afrique.

Elaboration de la stratégie de conservation des éléphants.

**35. ?** Sur l'article 8(l): Votre pays réglemente ou gère-t-il les processus pertinents ainsi que les catégories d'activités déterminés à l'Article 7 pouvant entraîner des effets adverses importants sur la diversité biologique?

a) Non

b) Non, mais des processus et catégories pertinents sont sous considération

c) Oui, mais à un point limité (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, à un point avancé (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur la réglementation ou gestion des processus et catégories d'activités pertinentes déterminées à l'article 7 pouvant entraîner des effets néfaste importants sur la diversité biologique.

Confère la loi

#### Encadrement XLIV.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décision connexes, notamment en termes de:

a) résultats et impacts des actions entreprises ;

b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;

c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;

d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;

e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;

f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

### Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e))

**36.** Votre pays a-t-il établi, à l'échelle nationale, des objectifs et indicateurs adaptés, mesurables et assortis de délais précis pour les aires protégées (décision VII/28)

a) Non (veuillez préciser ci-dessous)

b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours

c) Oui, certains objectifs et indicateurs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, des objectifs et indicateurs exhaustifs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur les objectifs et indicateurs pour les aires protégées.

Le Programme de Conservation et de Gestion des Parcs Nationaux a établi une liste d'objectifs avec des indicateurs mesurables assortis de délais précis pour leur mise en œuvre. Une évaluation sera faite au terme de ce programme (2005) pour la définition de nouveaux objectifs et la correction des indicateurs en vue de la mise en place d'un nouveau programme.

**37.** Votre pays a-t-il pris des mesures pour établir ou élargir des aires protégées dans les grandes zones naturelles, intactes ou relativement peu morcelées ou irremplaçables, dans les zones hautement menacées, ainsi que dans les aires abritant des espèces gravement menacées? (décision VII/28)

a) Non

b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours de développement

c) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur les mesures prises pour établir ou élargir des aires protégées.

Le gouvernement béninois a, en décembre 2004, pris la décision de créer d'autres réserves de faune dans la partie méridionale du pays. Le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) est donc dans une dynamique de réalisations de diverses études pour la mise en place des aires protégées dans les grandes zones naturelles, spécifiquement dans les zones humides du Sud- Bénin et en mer côtière.

**38.** Votre pays a-t-il pris des mesures propres à corriger la sous représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées? (décision VII/28)

a) Non	
b) Non applicable	
c) Non, mais des mesures pertinentes sont à l'étude	
d) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises propres à corriger la sous représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées.

La création de réserves marines, estuaires et côtières est prévue dans le projet d'élargissement des aires protégées.

**39.** Votre pays a-t-il identifié et mis en œuvre des mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures? (décision VII/28)

a) Non	
b) Non, mais des mesures pratiques sont en cours de développement	X
c) Oui, certaines mesures ont été identifiées et mise en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un grand nombre de mesures a été identifié et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures.

Une commission travaille actuellement à l'élaboration d'un décret dans ce cadre.

**40.** Votre pays appliqué-t-il des lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à tout plan ou projet d'évaluation des effets sur les aires protégées? (décision VII/28)

a) Non	
b) No, mais des lignes directrices sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des lignes directrices sont appliquées à certains projets ou plans (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des lignes directrices sont appliquées à tous les projets ou plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur l'application de lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à des projets ou plans d'évaluation des effets sur les aires protégées.

Le Bénin, par le biais de l'ABE (Agence Béninoise pour l'Environnement) a édité un document dénommé « guide sectoriel de réalisation d'études d'impact sur l'environnement des projets de classement et d'aménagement de forêts et d'aires protégées » qui sert de guide pour toute étude d'impact sur l'environnement relative aux projets ou plans d'évaluation des effets sur les aires protégées.

**41.** Votre pays a-t-il identifié des lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées? (décision VII/28)

a) Non	
b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours	
c) Oui, certaines lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un grand nombre de lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur l'identification de lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées.

Des lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et à la gestion efficaces des aires protégées ont été identifiées et ont conduit à la création en 1996 du CENAGREF (centre national de gestion des réserves de faune) dont la mission est la conservation et la gestion des aires protégées et à l'élaboration et l'adoption de la loi n° 2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin.

Au nombre des lacunes législatives identifiées citons la non association des populations riveraines et le non partage des revenus avec ces dernières, la non

autorisation de la conservation ex-situ, la non exigence d'études d'impact environnemental, etc. au niveau des anciennes lois.

**42. Votre pays a-t-il entrepris des évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et élaborées des programmes de renforcement des capacités? (décision VII/28)**

a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours de développement	
c) Oui, une évaluation de base entreprise et des programmes élaborés (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, une évaluation exhaustive a été entreprise et des programmes complets élaborés (veuillez préciser ci-dessous)	

**Autres observations sur les évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et l'élaboration de programmes de renforcement des capacités**

L'une des attributions du CENAGREF est le renforcement des capacités nationales de conservation de la biodiversité et de gestion des réserves de faune. A ce titre, un programme de renforcement des capacités nationales est en exécution. Dans ce cadre, le CENAGREF a établi des partenariats avec :

- le MEHU (ABE, DE) ;
- des ONG ;
- l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin ;
- des universités étrangères (Dakar, France, Italie, Allemagne) ;
- des institutions étrangères homologues (France, Cote d'Ivoire).

Dans la même optique, un « plan cadre de recherche-développement sur les aires protégées du Bénin » a été conçu pour le financement de projets de recherches qui s'inscrivent dans le cadre de la valorisation des ressources naturelles des complexes de biosphère de la Pendjari et du W.

**43. Votre pays met-il en œuvre des plans financiers durables au niveau national qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées? (décision VII/28)**

a) Non	
b) Non, mais des plans financiers sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un plan pertinent est en place (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, un plan pertinent a été mis en œuvre (veuillez	

préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la mise en oeuvre de plans financiers durables au niveau des pays qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées.	
Le CENAGREF se prépare à mettre en place un fonds fiduciaire pour la poursuite de ses activités de conservation des ressources biologiques des aires protégées après la phase projet en cours.	

<b>44.</b> Votre pays applique-t-il des méthodes, des normes, des critères et des indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance? (décision VII/28)	
a) Non	x
b) Non, mais des méthodes, normes, critères et indicateurs sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs nationaux élaborés sont appliqués et des méthodes, normes, critères et indicateurs internationaux élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les méthodes, normes, critères et indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance.	

**Encadrement XLV.**

<p>Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en oeuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) résultats et impacts des actions entreprises ;</li> <li>b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;</li> <li>c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;</li> <li>d) progrès accomplis dans la mise en oeuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;</li> <li>e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;</li> <li>f) contraintes rencontrées dans la mise en oeuvre.</li> </ul>



### Article 8(h) – Espèces exotiques

45. Votre pays a-t-il identifié les espèces exotiques introduites dans son territoire et établi un système pour détecter l'introduction de ces espèces exotiques?	
a) Non	
b) Oui, certaines espèces exotiques identifiées, mais aucun système de détection établi	X
c) Oui, certaines espèces exotiques identifiées et système de détection établi	
d) Oui, les plus importantes espèces exotiques menaçantes ont été identifiées et un système de détection est en place	

46. ■ Votre pays a-t-il évalué les risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces?	
a) Non	
b) Oui, mais seulement pour certaines espèces menaçantes (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, pour la plupart des espèces exotiques (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'évaluation des risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces.	
Seules les principales espèces source de préoccupation sont concernées. Il s'agit de la jacinthe d'eau qui envahit les plans d'eau (cours d'eau et lacs) avec pour conséquences la diminution des stocks halieutiques ; de la cochenille farineuse qui attaque les fruitiers (manguiers, orangers) et les cultures vivrières principalement les feuilles des manioc avec pour conséquence la baisse de la production et du <i>Chromolena odorata</i> espèce exotique envahissante spécifique des domaines forestiers.	

47. ? Votre pays a-t-il pris des mesures pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont sous considération	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures prises pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces.

Diverses mesures (lutte biologique, contrôles aux frontières, etc.) sont prises pour leur éradication sans donner de résultats très concluants.

Des actions sont aussi initiées au niveau sous-régional : initiatives du secrétariat de la CEDEAO et de l'IITA pour la lutte contre la jacinthe d'eau. Par ailleurs, le Bénin à travers diverses structures spécialisées ou concernées participe à des rencontres internationales traitant de ces questions.

Les mesures de contrôles aujourd'hui à l'Aéroport Internationale de Cotonou inspirent confiance mais méritent d'être renforcées et pérennisées.

**48. ?** Dans le cadre du problème des espèces exotiques envahissantes, votre pays a-t-il développé ou s'est t-il impliqué dans les mécanismes de coopération internationale, y compris l'échange de meilleures pratiques? (décision V/8)

a) Non	X
b) Oui, coopération bilatérale	
c) Oui, coopération régionale et/ou sous-régionale	
d) Oui, coopération multilatérale	

**49. ?** Dans le cadre de son travail sur les espèces exotiques envahissantes, votre pays utilise t-il de façon adéquate l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique? (décision V/8)

a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur l'utilisation de l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique dans le cadre du travail sur les espèces exotiques envahissantes.

**50.** Votre pays a-t-il identifié les besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs? (décision VI/23)

a) Non	
b) Non, mais les besoins et priorités sont à l'étude	X
c) Oui, besoins et priorités nationaux identifiés (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et priorités identifiés)	

Autres commentaires sur l'identification des besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs

**51. Votre pays a-t-il créé des mécanismes pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs? (décision VI/23)**

a) Non

x

b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement

c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur les mécanismes créés pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs.

**52. Votre pays a-t-il révisé les politiques, la législation et les institutions pertinentes à la lumière des Principes directeurs, et modifié ou développé ces politiques, lois et institutions? (décision VI/23)**

a) Non

X

b) Non, mais révisions en cours

c) Oui, révision complétée et modifications proposées (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, ajustement et développement en cours

e) Oui, certains ajustements et développement complétés (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les révisions, modifications ou développements des politiques, législation et institutions à la lumière des Principes directeurs.

**53. Votre pays a-t-il encouragé la coopération entre les différents secteurs afin d'améliorer la prévention, la détection précoce, l'éradication et/ou le contrôle des espèces exotiques envahissantes? (décision VI/23)**

a) Non

b) Non, mais des mécanismes potentiels de coordination sont sous considération

X

c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur la coopération entre les secteurs variés.

**54.** Votre pays collabore-t-il avec ses partenaires commerciaux et pays avoisinants pour protéger la diversité biologique dans les écosystèmes contre les menaces posées par les espèces exotiques qui traversent les frontières internationales? (décision VI/23)

- |   |   |
|---|---|
| a) Non, mais une collaboration est à l'étude                                    | X |
| b) Oui, des programmes pertinents de collaboration en cours de développement    |   |
| c) Oui, programmes en place (veuillez spécifier les mesures prises à cet effet) |   |

Autres commentaires sur la collaboration avec les partenaires commerciaux et pays avoisinants.

**55.** Votre pays développe-t-il des capacités en matière d'utilisation des évaluations de risques pour adresser les menaces que les espèces exotiques envahissantes posent sur la diversité biologique, et intègre-t-il ces méthodes dans les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques? (décision VI/23)

- |   |   |
|---|---|
| a) Non  | X |
| b) Non, mais des programmes à cette fin sont en cours de développement  |   |
| c) Oui, certains efforts pour développer la capacité dans ce domaine sont en cours (veuillez préciser ci-dessous) |   |
| d) Oui, activités pertinentes complétées (veuillez préciser ci-dessous)   |   |

Autres informations sur la capacité de développer des solutions pour adresser les menaces des espèces exotiques.

**56.** Votre pays a-t-il mis au point des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités visant à réduire la menace que constituent les espèces envahissantes? (décision VI/23)

- |   |   |
|---|---|
| a) Non  | X |
| b) Non, mais des mesures et politiques sont en cours de développement |   |
| c) Oui, certaines mesures, politiques et outils en place              |   |

(veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures et outils compréhensifs (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités.	

**Encadrement XLVI.**

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet articles et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Rien de visible n'a été encore fait dans le domaine des espèces exotiques compte tenu du manque de moyens nécessité par cette activité. Il convient que l'Etat accorde plus de priorité à cette activité.

**Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes**

**TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES**

57. Votre pays a-t-il créé et élaboré des programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives?

a) Non	
b) Non, mais certains programmes sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes très complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les programmes de renforcement des capacités afin

d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives.

L'identification des besoins de recherche avec les populations par l'outil PAPA et la formation de petits exploitants agricoles à la maîtrise de l'outil SEPO pour l'auto évaluation en milieu rural.

### Etat et évolution

**58.** Votre pays a-t-il soutenu les études de terrain que les communautés autochtones et locales entreprennent pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent? (décision VII/16)

a) Non	
b) Non, mais le soutien des études pertinentes est sous considération	
c) Oui (veuillez fournir des informations sur les études entreprises)	X

Autres informations sur les études entreprises pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent.

Lors de l'élaboration du document de stratégie nationale sur la diversité biologique, des études sur les pratiques endogènes des communautés locales ont été réalisées.

Par ailleurs, les capacités des communautés locales ont été renforcées dans l'utilisation des outils d'évaluation des connaissances endogènes (Approche Participative Niveau Village : APNV).

### Lignes directrices Akwé : Kon

**59.** Votre pays a-t-il initié un bilan juridique et institutionnel des questions relatives à l'évaluation de l'impact culturel, environnemental et social, en vue d'incorporer les Lignes directrices Akwé-Kon dans sa législation, ses politiques et procédures nationales?

a) Non	X
b) Non, mais un bilan est en cours	
c) Oui, un bilan a été entrepris (veuillez fournir des informations sur cet examen)	

Autres informations sur ce bilan.

**60.** Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices Akwé-Kon dans le cadre de projets proposés et susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales? (décision VII/16)

a) Non

X

b) Non, mais un examen des Lignes directrices Akwé-Kon est en cours

c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, dans une grande mesure (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les projets dans le cadre desquels les Lignes directrices Akwé-Kon ont été utilisées.

La loi cadre sur l'environnement du Bénin prévoit dans ses dispositions la prise en compte de l'aspect culturel dans l'évaluation environnementale de tout projet de développement.

### **Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales**

**61.** Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales de participer efficacement à la prise de décision concernant l'utilisation de leur savoir, de leurs innovations et de leurs pratiques traditionnelles intéressant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/16)

a) Non

b) Non, mais certains programmes ont été élaborés

X

c) Oui, certaines mesures ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, des mesures très complètes ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les mesures prises pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales.

Quelques séminaires et séances d'alphabétisation sont organisés au profit des communautés locales pour la valorisation de leurs connaissances, pratiques et innovations.

**62.** Votre pays a-t-il élaboré des mécanismes, des directives, une législation et d'autres initiatives appropriées pour encourager et promouvoir la participation effective des communautés autochtones et locales à la prise de décisions, à la planification des politiques et à l'élaboration et à l'application des mesures de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques à l'échelon local, national, sous-régional, régional et international? (décision V/16)

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes, des directives et une législation sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de mécanismes, de directives et de lois sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur les mécanismes, les directives et la législation élaborée.

Les lois portant régime des forêts et de la faune, les lois sur la décentralisation, la nouvelle loi sur la gestion intégrée des ressources en eau, le projet de loi sur le code foncier rural.

**63.** Votre pays a-t-il mis au point des mécanismes visant à faciliter la participation pleine et entière et effective des communautés autochtones et locales comportant un dispositif propre à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail? (décision V/16, annexe)

a) Non	X
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mécanismes propres à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail.



### Appui à la mise en œuvre

<b>64.</b> Votre pays a-t-il créé des comités consultatifs sur la diversité biologique aux niveaux national, sous-régional et/ou régional et des communautés locales?	
a) Non	
b) Non, mais les travaux pertinents sont en cours	
c) Oui	X

<b>65.</b> Votre pays a-t-il aidé les organisations des communautés autochtones et locales à tenir des réunions pour examiner les résultats des décisions de la Conférence des Parties et se préparer pour les réunions tenues dans le cadre de la Convention?	
a) Non	X
b) Oui (Veuillez donner des précisions sur les conclusions de ces réunions)	
Autres informations sur les conclusions des réunions régionales.	

<b>66.</b> Votre pays a-t-il fourni un appui, financier et autre, aux communautés autochtones et locales, dans la formulation de leurs propres plans de développement communautaire et de conservation de la diversité biologique qui permettra à ces communautés d'adopter une approche stratégique, intégrée et progressive en ce qui concerne leurs besoins de développement correspondant à leurs but et objectifs communautaires?	
a) Non	
b) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur l'appui fourni.	
Le processus de décentralisation qui est à ces débuts au Bénin, a permis le transfert des compétences aux communautés locales pour l'élaboration de leur Plan de Développement Communal.	

**Encadrement XLVII.**

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Dans le domaine des technologies génétiques variétales respectives, très peu d'actions ont été menées en matière de renforcement des capacités des communautés locales, les bilans juridique et institutionnel relatifs aux lignes directrices d'Akwé-kon et d'appui à la mise en œuvre des programmes.

Cependant, des efforts ont été faits pour soutenir des études de terrains que les communautés locales entreprennent pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles ainsi que les dangers qui les menacent.

Des mécanismes, des directives, une législation et d'autres initiatives appropriées ont été élaborés pour encourager et promouvoir la participation effective des communautés locales à la prise de décision, à la planification des politiques, à l'élaboration et à l'application des mesures de conservation et l'utilisation durable des ressources énergétiques à l'échelon locale, national, sous régional, régional et international.

Des comités consultatifs sur la biodiversité au niveau national, régional, sous régional et au niveau des communautés locales ont été créés.

### Article 9 - Conservation *ex-situ*

67. ? Sur l'article 9 (a) et (b): Votre pays a-t-il adopté de mesures pour conserver *ex situ* des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays ?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

X

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les mesures adoptées pour la conservation *ex situ* des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays.

Il n'existe pas actuellement au Bénin une véritable politique de conservation *Ex-situ* mais quelques initiatives sont aujourd'hui en cours dans des institutions spécialisées et autres.

68. ? Sur l'article 9 (c): Votre pays a-t-il adopté des mesures en vue d'assurer la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur les mesures pour la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions.

Des dispositions sont mise en place pour l'enrichissement de certaines forêts en iroko et caïlcédrat.

69. ? Sur l'article 9 (d): Votre pays a-t-il pris des mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation *ex situ* de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces *in situ*?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

X

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-

dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation <i>ex situ</i> manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces <i>in situ</i> .	

**Encadrement XLVIII.**

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:	
a) résultats et impacts des actions entreprises ;	
b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;	
c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;	
d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;	
e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;	
f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.	
certaines actions sont entreprises afin d'assurer la réintroduction de l'iroko et du caillédraat dans leur habitat naturel.	

**Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique**

<b>70.2</b> Sur l'article 10 (a): Votre pays a-t-il intégré les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures à l'étude	
c) Oui, dans certains secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, dans la plupart de secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur l'intégration des considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national.	

Ce concept est pris en compte dans les différentes lois élaborées au Bénin à savoir : la loi cadre sur l'environnement, la loi sur la gestion des forêts et de la faune, l'avant projet de loi sur la gestion intégrée des ressources en eau

**71.?** Sur l'article 10 (b): Votre pays a-t-il adopté des mesures concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures adoptées concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique.

Les mesures en place sont les suivants: l'institutionnalisation de la Journée Nationale de l'Arbre, le 1<sup>er</sup> juin de chaque année, la campagne de reboisement tout le mois de juin, la réglementation sur la chasse et la pêche, etc.

**72.?** Sur l'article 10(c): Votre pays a-t-il mis en place des mesures pour protéger et encourager l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures qui protègent et encouragent l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable.

Il existe une réglementation qui autorise la conservation des forêts sacrées et autres sanctuaires du culte vodun dans notre pays.

**73. ?** Sur l'article 10(d): Votre pays a-t-il mis en place des mesures qui aident les populations locales à développer et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été réduite ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures qui aident les populations locales à concevoir et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été appauvrie.

Les mesures en place sont les suivants: l'institutionnalisation de la Journée Nationale de l'Arbre, le 1<sup>er</sup> juin de chaque année, la campagne de reboisement tout le mois de juin, la réglementation sur la chasse et la pêche, la gestion participative des aires protégées.

**74. ?** Votre pays a-t-il identifié des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs applicables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision V/24)

a) Non	
b) Non, mais évaluation d'indicateurs potentiels et de mesures d'incitation en cours	X
c) Oui, indicateurs et mesures d'incitation identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur l'identification des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs.

**75. ?** Votre pays a-t-il mis en œuvre des pratiques, des programmes et des politiques de développement durable, en particulier pour lutter contre la pauvreté? (décision V/24)

a) Non	
b) Non, mais des pratiques, programmes et politiques sont à l'étude	
c) Oui, un certain nombre de politiques et programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, politiques et programmes exhaustifs en place	

(veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur les programmes et politiques d'utilisation durable.

Il existe au niveau des secteurs des politiques et stratégies à partir desquels des programmes/projets ont été élaborés et mis en œuvre.

Le Bénin à l'instar de la plupart des pays en développement a élaboré son document de stratégie de réduction de la pauvreté.

**76. ?** Votre pays a-t-il développé ou exploré des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/24)

a) Non

b) Non, mais mécanismes à l'étude

c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres commentaires sur le développement des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique.

Le Bénin a mis en place et encourage le mécanisme de participation du secteur privé et des organisations non gouvernementales dans l'utilisation durable de la diversité biologique (cf article 10 de la Charte Nationale de la gouvernance environnementale au Bénin). C'est le cas de l'ADEX

**77.** Votre pays a-t-il initié un processus visant à appliquer les Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)

a) Non

X

b) Non, mais les Principes et directives sont en cours d'examen

c) Oui, un processus est en cours de planification

d) Oui, un processus a été initié (veuillez fournir des informations détaillées)

Autres information sur le processus d'application des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.

**78.** Votre pays a-t-il pris des initiatives ou des mesures visant à mettre au point et transférer des technologies et à procurer le soutien financier voulu pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)

a) Non

X

b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration

c) Oui, certaines technologies mises au point et transférées et soutien financier limité procuré (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, un grand nombre de technologies mises au point et transférées et soutien financier significatif procuré (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur la mise au point et le transfert de technologies et la procuration d'un appui financier pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.

### Diversité biologique et tourisme

**79. ?** Votre pays a-t-il établi des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique?

a) Non

X

b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement

c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, les mécanismes existants sont en cours de révision

Autres commentaires sur la mise en oeuvre des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique.

**80. ?** Votre pays a-t-il établi des programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme afin d'augmenter leur sensibilisation aux impacts du tourisme sur la diversité biologique et rehausser la capacité technique au niveau local pour minimiser ces impacts? (décision V/25)

a) Non

X

b) Non, mais programmes en cours d'élaboration



c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme.	

<b>81.</b> Votre pays a-t-il mis à la disposition des communautés autochtones et locales les capacités et les ressources financières nécessaires à leur participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion ? (décision VII/14)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont sous considération	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le renforcement des capacités et des ressources financières mis à la disposition des communauté autochtones pour soutenir participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion.	
Certaines dispositions sont prises en compte dans ce cadre par les Programmes d'appui au Développement des Communes (PRODECOM).	

<b>82.</b> Votre pays a-t-il intégré les Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme dans l'élaboration ou la révision de ses stratégies et plans de développement du tourisme, de ses stratégies et plans d'actions nationales pour la diversité biologique, et autres stratégies sectorielles connexes? (décision VII/14)	
a) Non, mais les lignes directrices sont en cours d'examen	
b) Non, mais un plan d'intégration de certain principes des lignes directrices est sous considération	
c) Oui, certains principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs)	X
d) Oui, un grand nombre de principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes	

et quels secteurs)

Autres informations sur les secteurs dans lesquels les principes des Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme ont été intégrés.

#### Encadrement XLIX.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Le processus de décentralisation qui est à ses débuts a permis aux communes de bénéficier de l'appui de certains programmes lors de l'élaboration de leur plan de développement communal dans lequel les aspects concernant le tourisme et la diversité biologique ont été pris en compte.

Par ailleurs, le secteur du tourisme est en plein développement au Bénin. Les états généraux sur le tourisme qui viennent de se tenir ont donné lieu à l'élaboration de directives qui intègrent les préoccupations de la diversité biologique. En contribuant dans une large mesure à la lutte contre la pauvreté, l'écotourisme contribue à la réalisation des buts du plan stratégique de la convention et par ricochet à l'atteinte de l'objectif 2010.

#### Article 11 - Mesures d'incitation

83. ? Votre pays a-t-il établi des programmes pour identifier et adopter des mesures économiquement et socialement rationnelles qui incitent à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique?

a) Non

b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration

c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes pour identifier et adopter des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.	
L'approche participative, le partage des ressources découlant de l'exploitation des éléments de la diversité biologique.	

<b>84. ?</b> Votre pays a-t-il établi des mécanismes et des démarches pour assurer l'incorporation adéquate des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes et autres dispositifs pertinents? (décisions III/18 et IV/10)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, examen de l'impact des mécanismes disponible (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mécanismes et démarches pour incorporer des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes.	
L'existence de différentes filières de produits agricoles et des initiatives de création de certaines filières dans le domaine de l'élevage (aulacodiculture, apiculture, etc) sont l'illustration des démarches et mécanismes pour assurer l'incorporation adéquate des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique.	

<b>85. ?</b> Votre pays a-t-il mis au point des programmes de formation et de renforcement des capacités afin de donner effet aux mesures d'incitation et de favoriser les initiatives du secteur privé? (décision III/18)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, certains programmes sont en place	
d) Oui, de nombreux programmes sont en place	

**86.** Votre pays prend-il en considération les propositions concernant la conception et l'application des mesures d'incitation dans l'annexe I de la décision VI/15 quand il étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VI/15)

a) Non

X

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les propositions quand votre pays étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

**87.** Votre pays a-t-il avancé dans l'élimination ou l'atténuation des politiques ou pratiques qui génèrent des incitations à effets pervers pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/18)

a) Non

b) Non, mais l'identification de telles politiques et pratiques est en cours

c) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées mais non entièrement éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées et éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les incitations à effets pervers identifiées et/ou éliminées ou atténuées.

Loi portant sur la limitation des prélèvements des espèces animales et végétales

**Encadrement L.**

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Il n'existe pas de façon formelle une politique de mesure incitative pour une gestion durable de la diversité biologique mais certaines initiatives sont entreprises pour inciter le secteur privé à s'impliquer davantage dans la gestion durable de la diversité biologique.

**Article 12 – Recherche et formation**

**88.?** Sur l'article 12(a): Votre pays a-t-il mis en place des programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable?

a) Non	
b) Non, mais programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur les programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable.

Différentes formations en DESS sur l'environnement à l'UBAC ; en DEAN ressources pytto génétiques, formation d'ingénieurs en Aménagement et Protection de l'Environnement à l'EPAC et d'ingénieurs en Aménagement et Gestion de l'Environnement à la FSA.

**89. ?** Sur l'article 12(b): Votre pays favorise et encourage-t-il la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable ?

a) Non

X

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable.

Au niveau du MEHU il a été créé une Direction de la Communication et de la promotion de l'Eco citoyenneté dont le rôle fondamental est la sensibilisation du public et des principaux acteurs sur la protection de l'environnement et de ses principales composantes.

**90. ?** Sur l'article 12(c): Votre pays encourage t-il et coopère t-il à l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques ?

a) Non

X

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques.

Le projet d'aulacodiculture est une illustration de coopération bénino-allemande visant la conservation et l'exploitation des ressources génétiques à travers la recherche scientifique sur l'espèce.

**Encadrement LI.**

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Au Bénin, plusieurs programmes d'éducation et de formation ont été mis en œuvre pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable. Mais en ce qui concerne la coopération et l'encouragement aux progrès réalisés dans le domaine de la recherche scientifique et technique en matière d'utilisation durable de la diversité biologique très peu d'actions ont été menées. Ceci interpelle l'Etat à s'investir davantage dans le domaine.

### Article 13 – Education et sensibilisation du public

**91.** Votre pays met-il en œuvre une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CESP) et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention ? (But 4.1 du Plan stratégique)

a) Non	
b) Non, mais stratégie CESP en cours d'élaboration	
c) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur la mise en œuvre d'une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention.

Au Bénin a mis en place dans son document intitulé «stratégie national de conservation de la diversité biologique», un volet Communication, Education, Sensibilisation du Public. Cependant la mise en œuvre de ce volet CESP souffre encore de quelques insuffisances du fait de sa non appropriation par le grand public.

**92.** Votre pays a-t-il entrepris des activités visant à faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public tel qu'il figure dans l'annexe à la décision VI/19? (décision VI/19)

a) Non

b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration

c) Oui, certaines activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, de nombreuses activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur les activités visant à faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public.

**93.** Votre pays promeut-il de manière soutenue et efficace les questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national ? (décision VI/19)

a) Non

b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration

X

c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur la promotion des questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national.

**94.** Votre pays promeut-il la communication, l'éducation et la sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local? (décision VI/19)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les activités de promotion de la communication, éducation et sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local.

Le Bénin dans le cadre des programmes de biodiversités accorde une attention au volet CESP. Cependant, les impacts ne sont pas encore perceptibles. L'Etat doit s'investir davantage dans ce volet.



**95.** Votre pays soutient-il les activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public? (décision VI/19)

a) Non

X

b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration

c) Oui, certaines activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, de nombreuses activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur le soutien d'activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public.

**96.** Votre pays a-t-il mis en place les capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public?

a) Non

b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration

c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur la mise en place des capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public.

Le Programme National de Gestion de l'Environnement dont l'une des composantes est relative à la gestion des ressources naturelles (CESP)

**97.** Votre pays encourage-t-il, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux? (décisions IV /10 et VI/19)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur l'encouragement, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux.

Des échanges existent entre les différentes communes au niveau national.

Le Bénin participe aux différents forums sous-régionaux, régionaux et internationaux dans le domaine.

**98.** Votre pays met-il en œuvre certaines activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention ?

a) Non (veuillez donner les raisons ci-dessous)	
b) Oui, certaines activités entreprises pour quelques questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, beaucoup activités entreprises pour la plupart des questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, activités complètes entreprises pour toutes les questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention.

On peut citer entre autre le programme de gestion des forêts qui intègre la gestion des parcours du bétail

**99.** ☒ Votre pays appuie-t-il les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs plans, programmes et politiques pertinents ? (décision IV/10 et But 4.4 du Plan stratégique)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs plans, programmes et politiques pertinents.

Le Bénin appuie les Organisations Non Gouvernementales et autres groupements paysans associés en coopératives paysannes.

**100.** Votre pays communique-t-il les divers éléments de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et établit-il des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable, en vue de la mise en oeuvre de ses programmes et activités de CESP nationaux ? (décision VII/24)

a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes élaborés et activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, programmes exhaustifs élaborés et nombreuses activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur la communication des divers éléments de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et d'établir des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable.

Certaines actions sont entreprises dans ce sens à travers divers projets/programmes.

**Encadrement LII.**

Veillez donner des précisions sur la mise en oeuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en oeuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en oeuvre.

Des actions ont été entreprises en matière de CESP mais l'Etat doit s'investir davantage dans ce volet pour que les impacts soient plus perceptibles.

Les efforts consentis par notre pays sont encore insuffisants pour la réalisation des buts du plan stratégique de conservation et l'atteinte des objectifs de 2010 en la matière.

Les mêmes observations sont valables en ce qui concerne la mise en oeuvre des stratégies et plans d'actions nationaux et la contribution à la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire.

Beaucoup de difficultés sont rencontrées dans la mise en oeuvre des différents projets/programmes pour atteindre les différents objectifs de l'article 13. Au

nombre de ses difficultés, on peut citer le faible appui financier de nos partenaires au développement.

#### Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes

**101. ?** Sur l'article 14.1 (a): Votre pays a-t-il développé une législation pour exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, législation encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais législation aux stades avancés de développement	
d) Oui, législation en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, étude de l'application disponible (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur la législation pour exiger EIA des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique.

La loi n°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement et ses décrets d'application constituent les instruments législatifs et réglementaires de l'évaluation des impacts sur l'environnement de projets susceptibles de nuire à la diversité biologique.

**102. ?** Sur l'article 14.1(b): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique ?

a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, mécanismes en place	X

Autres observations sur les mécanismes mis en place pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique.

Mécanismes en place.

**103. ?** Sur l'article 14.1(c): Votre pays participe-t-il aux accords bilatéraux, régionaux et/ou multilatéraux sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale?

a) Non

b) Non, mais évaluation des options à l'étude

c) Oui, certaines complétées, les autres à l'étude (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les consultations bilatérales, régionales et/ou multilatérales sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale.

La commission mixte bénino-togolaise sur la pollution de l'eau entre le Bénin et le Togo.

La ratification de la convention de Ramsar sur les zones humides.

**104. ?** Sur l'article 14.1 (d): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour prévenir et minimiser un dommage ou un danger qui trouve l'origine dans son territoire et qui menace la diversité biologique dans le territoire d'autres Parties ou dans des aires situées en dehors des limites de la juridiction nationale?

a) Non

b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement

c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement

d) Oui, des mécanismes basés sur les connaissances scientifiques actuelles sont en place

X

**105. ?** Sur l'article 14.1(e): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes d'urgence au cas où des activités ou des événements présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique?

a) Non

b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement

c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement

d) Oui, des mécanismes en place

X

Autres observations sur les mécanismes nationaux d'urgence au cas où des activités ou des événements présente un danger grave ou imminent pour la diversité biologique.

Le plan ORSEC mis en place pour gérer les catastrophes naturelles vient renforcer les dispositions de la loi cadre sur l'environnement en cas d'urgence

**106.** Votre pays applique-t-il les Lignes directrices pour l'intégration des question relatives à la diversité biologique dans la législation ou les processus concernant les études d'impact sur l'environnement et dans l'évaluation des impacts à des fins stratégiques qui figurent dans l'annexe à la décision VI/7 dans le contexte de la mise en œuvre du paragraphe 1 de l'article 147 ? (décision VI/7)

a) Non

b) Non, mais l'application des directives est sous considération

c) Oui, mise en oeuvre de certains aspects (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, mise en oeuvre des aspects importants (veuillez préciser ci-dessous)

x

Autres commentaires sur l'application des lignes directrices

La loi cadre sur l'environnement dispose en certains de ses articles la prise en compte des différents aspects dans l'évaluation environnementale des projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement.

**107.** Sur l'article 14 (2): votre pays a-t-il mis en vigueur des mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique? (décision VI/11)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser les mesures)

x

Autres commentaires sur les mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique.

Les dispositions de la loi-cadre sur l'environnement prévoient le principe de pollueur payeur.

**108.** Votre pays a-t-il mis en place des mesures de prévention des dommages à la diversité biologique?

a) Non

b) Non, mais certaines mesures en cours de développement

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

x

d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les mesures en place pour prévenir les dommages à la diversité biologique.

Tout projet ayant un impact sur la diversité biologique prévoit des mesures de mitigation et ou d'atténuation sur les effets négatifs conformément aux dispositions de la loi-cadre sur l'environnement

**109.** Votre pays coopère-t-il avec les autres Parties pour renforcer les capacités au niveau national pour la prévention des dommages à la diversité biologique, l'établissement et l'application des régimes législatifs, des mesures politiques et administratives portant sur la responsabilité et la réparation? (décision VI/11)

a) Non

b) Non, mais coopération sous considération

c) Non, mais des programmes de coopération sont en cours d'élaboration

d) Oui, certaines activités de coopération existent (veuillez

x

préciser ci-dessous)	
e) Oui, activités de coopération complètes existent (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la coopération avec les autres Parties pour renforcer les capacités pour la prévention des dommages à la diversité biologique.	
On peut citer dans ce cadre le cas de la coopération bénino-togolaise relative au barrage Nagbéto, et du projet gazoduc regroupant le Bénin, le Nigéria, le Togo et le Ghana.	

**Encadrement LIII.**

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

La loi n°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement et ses décrets d'application constituent les instruments législatifs et réglementaires des impacts sur l'environnement de tous projets susceptibles de nuire à la diversité biologique au Bénin. Le respect des dispositions de ces projets par tout projet ayant un impact sur l'environnement contribue à la réalisation des buts du plan stratégique de la convention et de l'objectif 2010. Il concourt aussi au progrès dans la mise en œuvre de stratégie et plan d'action nationaux et contribue à la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire.



## Article 15 – Accès aux ressources génétiques

**110. ?** Votre pays s'est-il efforcé de créer les conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les efforts pour créer des conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15.

L'accès aux ressources phyto génétique et zoo génétique du Bénin par les institutions de recherche (IITA) en témoignent.

**111. ?** Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties, conformément à l'article 15(6)?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties.

Les exemples de l'IITA et de l'ADRAO, CIRAD et autres illustrent ces mesures.

**112. ?** Votre pays a-t-il pris de mesures pour assurer le partage juste et équitable des résultats de la recherche et du développement ainsi que des avantages résultant de l'utilisation commerciale et autre des ressources génétiques avec la Partie prenante qui fournit ces ressources, conformément à l'article 15(7)?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

X

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, législation compréhensive en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, politique statuaire ou législation subsidiaire complète en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, mesures politiques et administratives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures prises.	
Cependant des efforts sont faits par le gouvernement dans le cas de l'organisation de certaines filières telles que la filière coton et manioc.	

<b>113. ?</b> Dans son élaboration de mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phyto génétiques pour l'alimentation et l'agriculture?	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phyto génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.	

<b>114.</b> Votre pays utilise-t-il les Lignes directrices de Bonn lors de l'élaboration et la formulation de mesures législatives, administratives ou opérationnelles en matière d'accès et de partage des avantages, ainsi que de contrats et autres arrangements conclus à des conditions convenues en commun accord concernant l'accès et le partage des avantages ? (décision VII/19A)	
a) Non	X
b) Non, mais des mesures ont été prises pour ce faire (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Veuillez donner des précisions sur l'utilisation des Lignes directrices de Bonn et sur les réussites et les contraintes de leur mise en œuvre.	

**115.** Votre pays a-t-il adopté des mesures ou politiques nationales, y compris des mesures législatives, qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages (par ex. la question de la divulgation de l'origine/source/provenance légale des ressources génétiques dans les demandes d'octroi de droits de propriété intellectuelle quand l'objet de la demande concerne ou utilise des ressources génétiques dans son développement) ?

a) Non	
b) Non, mais politiques et mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Non, mais politiques et mesures pertinentes en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, certaines mesures et politiques en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, des mesures et politiques complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures ou politiques qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages.

Le Bénin a ratifié l'accord de Bangui révisé sur le droit de la propriété intellectuelle.

**116.** Votre pays a-t-il participé à des actions de renforcement des capacités liées à l'accès et au partage des avantages ?

a) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
b) Non	X

Veuillez fournir des précisions sur les activités de renforcement des capacités (votre implication en tant que donateur ou receveur, les acteurs clés impliqués, le public ciblé, les échéances, buts et objectifs des activités de renforcement des capacités, les principales zones couvertes, la nature des activités). Veuillez préciser également si ces activités ont pris en compte le Plan d'action relatif au renforcement des capacités pour l'accès et le partage des avantages adopté à la septième réunion de la Conférence des Parties et qui figure dans l'annexe à la décision VII/19F.

**Encadrement LIV.**

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

En dépit des efforts fournis en matière de facilitation d'accès aux ressources génétiques et la prise de certaines mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondée sur les ressources génétiques fournies par d'autres parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ses parties, Les actions menées par le Bénin dans ce secteur restent encore faibles. Par conséquent le Bénin doit beaucoup s'investir en la matière avec l'aide de la communauté internationale afin de contribuer à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention, aux progrès vers l'objectif de 2010, à la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux.

**Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie**

**117. ?** Sur l'article 16(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages significatifs à l'environnement ?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages sensibles à l'environnement.

**118.** ? Sur l'article 16(3): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que soit assuré aux Parties qui fournissent des ressources génétiques, l'accès à la technologie utilisant ces ressources et le transfert de ladite technologie selon des modalités mutuellement convenues ?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, législation complète en place	
e) Oui, politique statutaire ou législation subsidiaire complète en place	
f) Oui, mesures politiques et administratives complètes en place	
g) Non applicable	

**119.** ? Sur l'article 16(4): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que le secteur privé facilite l'accès à la technologie pertinente, sa mise au point conjointe et son transfert au bénéfice des institutions gouvernementales et du secteur privé des pays en développement ?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines politiques et mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, politiques et mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	
Autres informations sur les mesures prises.	

**Encadrement LV.**

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le

millénaire;  
f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

**Programme de travail sur le transfert de technologie et la  
Coopération technique**

**120.** Votre pays a-t-il fourni un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider le mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique ? (décision VII/29)

a) Non

X

b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration

c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur la fourniture d'un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider le mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique.

**121.** Votre pays prend-il des mesures pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique? (décision VII/29)

a) Non

b) Non, mais certaines mesures sont sous considération

X

c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, des mesures complètes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur les mesures prises pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique.

**122.** Votre pays a-t-il préparé des évaluations technologiques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)

a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, des évaluations de base entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, des évaluations approfondies entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les évaluations techniques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités.

Rapport de l'atelier de sensibilisation sur les OGM organisé par l'INRAB/MAEP et la FAO en 2004 et le document portant sur Etat des lieux des biotechnologies et des structures capable d'intervenir dans les biotechnologies au Bénin ; MEHU 2004.

**123.** Votre pays a-t-il effectué des évaluations et des analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies? (annexe à la décision VII/29)

a) Non	X
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des évaluations complètes effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les évaluations et les analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies.

**124.** Votre pays a-t-il identifié et appliqué des mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique, y compris l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)

a) Non	X
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	

c) Oui, certains programmes en place et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique.	


<b>125.</b> Votre pays a-t-il pris les mesures précisées au titre de la cible 3.2 du programme de travail comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	X
b) Non, mais certaines mesures sous considération	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation.	

**Encadrement LVI .**


<p>Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) résultats et impacts des actions entreprises;</li> <li>b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;</li> <li>c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;</li> <li>d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;</li> <li>e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;</li> <li>f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.</li> </ul>
---



### Article 17 - Exchange of information

126.  Sur l'article 17(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour faciliter l'échange d'information provenant de sources disponibles au public en vue d'assister la mise en œuvre de la Convention et de promouvoir la coopération technique et scientifique ?	
a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, mesures complètes en place	

#### *La question suivante (127) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS*

127.  Sur l'article 17(1): Ces mesures tiennent-elles compte des besoins particuliers des pays en développement et incluent-elles toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.?	
a) Non	
b) Oui, mais elles n'incluent pas toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	
c) Oui, et elles incluent toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	

**Encadrement LVII.**

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

**Article 18 – Coopération technique et scientifique**

**128. ?** Sur l'article 18(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique ?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale.

L'IUCN, la SNV, la GTZ

**129. ?** Sur l'article 18(4): Votre pays a-t-il encouragé et mis au point des modalités de coopération pour le développement et de l'utilisation de technologies, y compris les technologies autochtones et traditionnelles, conformément aux objectifs de la Convention?

a) Non

b) Non, mais méthodes en cours d'élaboration

c) Oui, méthodes en place

X

**130. ?** Sur l'article 18(5): Votre pays a-t-il encouragé l'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention ?

a) Non

X

b) Oui (veuillez donner quelques exemples ci-dessous)

Exemples d'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention.

**131.** Votre pays a-t-il établi des liens avec des organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et autres institutions qui ont d'importantes bases de données ou qui ont entrepris des travaux importants sur la diversité biologiques par l'intermédiaire du Centre d'échange? (décision V/14)

a) Non

b) Non, mais coordination avec les ONG, secteur privé et autres institutions à l'étude

X

c) Oui, connections établies avec les ONG, secteur privé et institutions

***La question suivante (132) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS***

**132.** Votre pays a-t-il augmenté la capacité du Centre d'échange pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition à avoir accès aux informations dans le domaine de la coopération scientifique et technique? (décision V/14)

a) Non

b) Oui, en fournissant les moyens de financement

c) Oui, en offrant l'accès et le transfert de technologie

d) Oui, en utilisant les moyens de la coopération sur la recherche

e) Oui, en utilisant le rapatriement de l'information

f) Oui, en utilisant les moyens de formation

g) Oui, en favorisant les contacts avec les institutions, organisations et le secteur privé pertinents

h) Oui, en utilisant d'autres moyens (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur le développement de la capacité du Centre d'échange pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition à avoir accès aux informations dans le domaine de la coopération scientifique et technique.

**133.** Votre pays a-t-il utilisé le Centre d'échange pour rendre les informations disponibles plus utiles aux chercheurs et aux décideurs ?(décision V/14)

a) Non

b) Non, mais des initiatives pertinentes sont à l'étude

c) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur le développement d'initiatives pertinentes.

**134.** Vôte pays a-t-il développé, fourni et partagé les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du Centre d'échange et ainsi améliorer davantage les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique ? (décision V/14)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser les services et moyens ci-dessous)

Autres commentaires sur les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du Centre d'échange et ainsi étendre les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique.

#### **Encadrement LVIII .**

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

--

**Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages**

**135.** ? Sur l'article 19(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la participation effective aux activités de recherche biotechnologique des Parties prenantes qui fournissent les ressources génétiques pour ces activités de recherche?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, législation complète en place	X (la loi attend)
e) Oui, politique statuaire et législation complètes en place	
f) Oui, politique et mesures administratives complètes en place	X

**136.** ? Sur l'article 19(2): Votre pays a-t-il pris toutes les mesures possibles pour encourager et favoriser l'accès prioritaire, sur une base juste et équitable, des Parties, aux résultats et aux avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques fournies par ces Parties?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, mesures complètes en place	

**Encadrement LIX.**

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- La loi est élaborée et attend d'être adoptée par le parlement ;
- Le cadre national est élaboré et adopté.

## Article 20 – Ressources financières

### Encadrement LX.

Veillez décrire pour chacun des points suivants le montant de ressources financières, internes et externes, qui ont été utilisées pour appliquer la Convention sur la diversité biologique, sur une base annuelle, depuis la participation de votre pays comme une Partie à la Convention.

a) Allocations budgétaires par les gouvernements national et locaux ainsi que différents ministères sectoriels	Dix Millions de francs CFA au moins ; dans le cadre de certains projets et programmes la contrepartie du Bénin est toujours libérée et est proportionnelle au montant globale très variables.
b) Ressources extrabudgétaires (identifiées par les donateurs)	Très variable
c) Dons de sources bilatérales	Très variable
d) Dons de sources régionales	
e) Dons de sources multilatérales	
f) Dons de sources privées	
g) Ressources générées par des instruments financiers, tels que frais d'utilisation de la diversité biologique	

### Encadrement LXI .

Veillez décrire en détail ci-dessous les programmes de financement importants, tels que des fonds d'affectation spéciale pour la diversité biologique ou des programmes spécifiques qui ont été établis dans votre pays.

- Programme National de gestion de l'Environnement ;
- Gestion du Parc W ;
- Gestion du Littoral etc.

**137. ?** Sur l'article 20(1): Votre pays a-t-il fourni des appuis financiers et des incitations en ce qui concerne les activités nationales tendant à la réalisation des objectifs de la Convention ?

a) Non	x
b) Oui, incitations seulement (veuillez fournir une liste de ces incitations ci-dessous)	
c) Oui, appuis financiers seulement	
d) Oui, incitations et appuis financiers (veuillez préciser ci-dessous)	x

Autres observations sur les appuis financiers et les incitations fournis

- Aulacodiculture (appui du Budget National)

***La question suivante (138) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS***

**138. ?** Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il fourni des ressources financières nouvelles ou additionnelles pour permettre aux Parties qui sont des pays en développement de faire face à la totalité des surcoûts convenus que leur impose la mise en oeuvre des mesures par lesquelles ils s'acquittent des obligations découlant de la Convention ?

a) Non	
b) Oui (veuillez indiquer le montant, sur une base annuelle, des ressources financières nouvelles et additionnelles que votre pays a fournies)	

Autres commentaires sur les ressources financières nouvelles ou additionnelles fournies.

***La question suivante (139) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT OU PAYS A ÉCONOMIE EN TRANSITION***

**139. ?** Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il reçu des ressources financières nouvelles et additionnelles vous permettant d'assumer la totalité des surcoûts convenus découlant de l'application de mesures de mise en oeuvre en exécution de vos obligations en regard de la Convention ?

a) Non	x
b) Oui	

**140.**  Votre pays a-t-il mis en place un processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé ? (décision V/11)

a) Non

b) Non, mais procédures en cours d'établissement

c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

x

Autres commentaires sur les processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé.

Il existe un point régulier qui est toujours fait dans ce domaine.

**141.**  Votre pays a-t-il envisagé des mesures telles que l'exonération fiscale dans son régime fiscal national, afin d'encourager les dons destinés à la diversité biologique ? (décision V/11)

a) Non

b) Non, mais des exonérations sont en cours de développement (veuillez préciser ci-dessous)

c) Oui, exonérations en place (veuillez préciser ci-dessous)

x

Autres observations sur l'exonération fiscale des dons destinés à la diversité biologique.

**142.** Votre pays a-t-il revu les budgets nationaux et les politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement allouée à la diversité biologique, en prêtant une attention particulière aux incitations positives et à leur efficacité ainsi qu'aux incitations perverses et aux moyens de les éliminer ou d'en atténuer les effets? (décision VI/16)

a) Non

b) Non, mais révision en cours

c) Oui (veuillez donner les résultats de la révision)

X

Autres commentaires sur la révision des budgets nationaux et des politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement.

Désormais et de façon systématique, la contrepartie de tous projets en programme dans le domaine est effective.



<b>143.</b> Votre pays prend-il des mesures concrètes pour prendre davantage en considération la diversité biologique lors de la mise au point et de la mise en oeuvre d'initiatives internationales majeures en matière de développement, ainsi que lors de l'élaboration des plans nationaux de développement durable et des politiques et plans sectoriels pertinents? (décisions VI/16 et VII/21)	
a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Oui, dans quelques initiatives et plans (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans initiatives et plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur la révision et intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les initiatives, politiques et plans.	

<b>144.</b> Votre pays renforce-t-il l'intégration de la diversité biologique dans ses programmes d'aide et de développement sectoriels? (décision VII/21)	
a) Non	
b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration	
c) Oui, dans certains programmes d'aide et de développement sectoriel (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans les programmes d'aide et de développement sectoriels importants (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur l'intégration de la diversité biologique dans les programmes d'aide et de développement sectoriels.	

***La question suivante (145) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS***

<b>145.</b> Veuillez marquer avec un "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs dans lesquels votre pays a fourni un soutien financier aux pays en développement et/ou pays à économie en transition. Si nécessaire, veuillez donner des précisions dans l'espace ci-dessous.	
Secteurs	Soutien fourni
a) Évaluations nationales et régionales menées dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (décision VI/8)	

b) Conservation <i>in situ</i> (décision V/16)	
c) Renforcement de la capacité nationale afin d'établir et maintenir les mécanismes de protection des connaissances traditionnelles (décision VI/10)	
d) Conservation <i>ex-situ</i> (décision V/26)	
e) Application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (décision VI/9)	
f) Application des Lignes directrices de Bonn (décision VI/24)	
g) Mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole (décision V/5)	
h) Elaboration du premier rapport sur l'état des ressources zoo génétiques dans le monde (décision VI/17)	
i) Soutenir les travaux des mécanismes régionaux de coordination existants et la mise en place de réseaux ou processus régionaux et sous-régionaux (décision VI/27)	
j) Mise sur pied de partenariats et d'autres moyens pour apporter les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides (décision VII/2)	
k) Soutien financier aux opérations du mécanisme de coordination de l'initiative taxonomique mondiale (décision VII/9)	
l) Soutien de la mise en œuvre du Plan d'action sur le renforcement des capacités, tel qu'il figure dans la décision VII/19 (décision VII/19)	
m) Soutien de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes (décision VII/27)	
n) Soutien de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées (décision VII/28)	
o) Soutien de l'élaboration d'indicateurs nationaux (décision VII/30)	
p) Autres (veuillez préciser)	
Autres informations sur le soutien financier fourni aux pays en voie de développement et/ou pays à économie en transition	

**La question suivante (146) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT OU PAYS A ÉCONOMIE EN TRANSITION**

**146.** Veuillez indiquer par une "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs pour lesquels votre pays a demandé un support financier au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à des pays développés et/ou autres institutions. Un même secteur pourrait avoir plus d'une source de support financier. Si nécessaire, veuillez préciser dans l'espace ci-dessous.

Secteurs	Soutien financier demandé à		
	FEM	Bilatéral	Autre
a) Elaboration de stratégies ou plans d'actions nationaux sur la diversité biologique	X		BN
b) Évaluation de la capacité nationale pour l'application des décisions de la Convention (décision VI/27)	X		BN
c) Actions prioritaires pour l'application de l'Initiative taxonomique mondiale (décision V/9)			
d) Conservation <i>in-situ</i> (décision V/16)			BN
e) Elaboration de stratégies et plans d'action concernant les espèces exotiques envahissantes (décision VI/23)			
f) Conservation <i>ex-situ</i> , établissement et maintien des installations de conservation <i>ex situ</i> (décision V/26)			BN
g) Projets qui encouragent les mesures d'application de l'article 13 (Éducation et sensibilisation du public) (décision VI/19)			BN
h) Préparation des rapports nationaux (décisions III/9, V/19 et VI/25)	X		BN
i) Projets pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures (décision IV/4)		X	BN
j) Activités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole (décision V/5)			
k) Application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (décision VI/26)	X		BN
l) Application de l'Initiative taxonomique mondiale			

m) Application des Principes et directives d'Addis-Abeba sur l'utilisation durable de la diversité biologique			BN
n) Autres (veuillez préciser)			
Autres informations sur la demande de soutien financier.			

**Encadrement LXII.**

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

--

**D. DOMAINES THEMATIQUES**

**147.** Veuillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau de difficulté rencontré par votre pays dans la mise en œuvre des programmes de travail thématiques de la Convention (diversité biologique marine et côtière, diversité biologique des forêts, diversité biologique des eaux intérieures, diversité biologique des terres arides et sub-humides et diversité biologique des montagnes).

3 = Haut	1 = Bas
2 = Moyen	0 = Obstacles effectivement surmontés
N/A = Non applicable	

<b>Obstacles</b>	<b>Programme de travail</b>
------------------	-----------------------------

	Agriculture	Forêts	Marine et côtière	Ecosystèmes des eaux intérieures	Terres arides et sub-humides	Montagnes
a) Manque de volonté et de soutien politique	2	2	3	2	2	3
b) Participation du public et implication des parties prenantes limitées	1	1	2	2	2	3
c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs	1	1	1	1	2	3
d) Absence de mesures préventives et proactives	1	1	1	1	1	2
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle	2	2	2	2	2	3
f) Absence de transfert de technologie et d'expertise	2	2	2	2	2	3
g) Perte des connaissances traditionnelles	2	2	2	2	2	1

h) Insuffisante capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs	3	3	3	3	3	3
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	2	2	2	2	2	2
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux	2	2	2	2	2	3
k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles ne sont pas pleinement utilisées	3	3	3	3	3	3
l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondants qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés	2	2	2	2	2	2
m) Manque de ressources financières, humaines et techniques	2	2	2	2	2	2
n) Absence de mesures incitatives économiques	3	3	3	3	3	3
o) Absence de partage des avantages	2	2	3	3	3	3

p) Manque de synergie aux niveaux national et international	2	2	2	2	2	3
q) Absence de coopération horizontale entre les parties prenantes	2	2	2	2	2	3
r) Absence de partenariats effectifs	2	2	2	2	2	3
s) Manque d'engagement de la communauté scientifique	1	1	1	1	1	1
t) Absence de politiques et de lois appropriées	2	2	2	2	2	3
u) Pauvreté	3	3	3	3	3	3
v) Pression démographique	2	2	2	2	2	2
w) Habitudes de consommation et de production non viables	2	2	2	2	2	2
x) Manque de capacité des communautés locales	2	2	2	2	2	2
y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème	2	2	2	2	2	2

z) Faible capacité d'application effective	2	2	2	2	2	2
aa) Catastrophes naturelles et changements environnementaux	1	1	1	1	1	1
bb) Autres (veuillez préciser)						

### Ecosystèmes des eaux intérieures

<b>148.</b> Votre pays a-t-il incorporé les objectifs et les activités pertinentes du programme de travail dans les stratégies, politiques, plans et activités suivants? (décision VII/4)				
Stratégies, politiques, plans et activités	No n	Oui, partiellement intégrés mais non mis en œuvre	Oui, pleinement intégrés et mis en œuvre	N/A
a) Vos stratégies et plans d'action sur la diversité biologique			X	
b) Les politiques et stratégies concernant les zones humides			X	
c) La gestion intégrée des ressources hydriques et les plans de gestion efficace des eaux en cours d'élaboration conformément au paragraphe 25 du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable		X		
d) Coordination et coopération accrues entre les acteurs nationaux responsables des écosystèmes et de la diversité biologique des eaux intérieures		X		



#### Autres observations sur l'incorporation des objectifs et activités du programme de travail.

Les stratégies et plans d'action sur la diversité biologique sont non seulement partiellement intégrées mais connaissent aussi un début de mise en œuvre. dans tous les secteurs d'activités touchant la diversité biologique foresteries, route et infrastructures, santé et assainissement environnement, faune et habitat etc.

En ce qui concerne les zones humides notre pays a ratifié la convention RAMSAR et même créé des sites ramsar.

Au Bénin comme au plan planétaire, l'eau fait l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement et des partenaires au développement. Bien que placée au premier plan des orientations politiques nationales et internationales en matière de réduction de la pauvreté, le secteur de l'eau souffre encore de grave déficit institutionnel qu'il va falloir d'abord adresser. Le problème de l'adéquation la disponibilité des ressources en eau et les besoins du développement n'apparaît pas en terme de bilan national. Par contre les ressources en eau ne sont pas uniformément réparties. mais au-delà de cette situation le gros problème qui se pose est celui du déficit de maîtrise des ressources disponibles. Pour remédier aux insuffisances actuelles le Bénin doit passer du mode de gestion actuel de l'eau (sectoriel, centralisé technocratique, peu participatif ...) à une gestion plus moderne durable (intégrée, décentralisée, participative), seule à même de faire face à l'évolution rapide de la demande sous ses multiples formes et aux nouveaux défis de durabilité de la ressources.

Le Bénin s'est donc engagé dans un processus de national de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dont l'objectif à long terme est formulé comme suit : « Mettre en place un cadre national de GIRE qui facilite la valorisation et la gestion coordonnées de l'eau, des terres et des ressources connexes, en vue d'optimiser le bien être économique et social qui en résulte, de manière équitable et sans compromettre la durabilité des écosystèmes vitaux. Les orientations du Bénin en matière de GIRE sont en cohérence avec les directives du Partenariat Mondial de l'Eau (Global Water Partnership, GWP) qui depuis la conférence de Dublin et de rio développe les concepts et les outils de la GIRE.

Actuellement le Ministère à charge de l'eau est à pied d'œuvre pour l'élaboration de son code de l'eau.

**149.** Votre pays a-t-il identifié des priorités pour chaque activité du programme de travail, y compris des échéanciers, par rapport à des objectifs axés sur les résultats ? (décision VII/4)

a) Non	
b) Objectifs axés sur les résultats développés, mais activités prioritaires non développées	
c) Activités prioritaires développées mais objectifs axés sur les résultats non développés	
d) Oui, objectifs axés sur les résultats et activités prioritaires développés	X

Autres observations sur l'adoption d'objectifs axés sur les résultats et des priorités pour chaque activité, y compris une liste des objectifs (le cas échéant)

Dans sa politique de réduction de la pauvreté, le Bénin a défini pour les secteurs de l'eau, des forêts, de l'éducation, de la santé de l'énergie, ... des objectifs axés sur le résultat assortis de plans stratégiques dans une approche multisectorielle. De la définition de ces objectifs découlent les actions prioritaires telles que l'information, la sensibilisation et la formation de la population, des autorités politiques et administratives, des élus locaux des membres du secteur privé et des ONG sur l'état de la biodiversité du Bénin, les causes de la perte de la diversité biologique et les voies et moyens pour prévenir lesdites pertes. Un inventaire des éléments constitutifs de la diversité biologique et un programme de développement de la taxonomie ont été aussi planifiés comme actions prioritaires à mener. Comme autres actions prioritaires la formation à tous les niveaux, la recherche sur les conservation in situ et ex situ de même que le développement et le renforcement de la coopération sud sud et nord sud ont été priorisées.

**150.** Votre pays favorise-t-il les synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national ? (décision VII/4)

a) Non applicable (non Partie à la Convention de Ramsar)	
b) Non	
c) Non, mais mesures potentielles identifiées pour synergie et mise en œuvre conjointe	
d) Oui, certaines mesures prises pour la mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, mesures complètes prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur la promotion de synergies entre le programme de

travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que de la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national.

Le Bénin a ratifié en dehors de la convention des Nations Unies sur la Diversité biologique, la convention de Ramsar. Il a été dans ce cadre initié et mis en œuvre des projets de gestion des zones humides. Travaillant à la fois sur la biodiversité des zones marines et côtières incluses dans les zones humides, le Bénin développe d'intéressantes synergies entre les deux conventions.

**151.** Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer les données nationales sur: (décision VII/4 )

Questions	Oui	Non	Non, mais élaboration en cours
a) Les biens et services dispensés par les écosystèmes des eaux intérieures ?	X		
b) Les utilisations et variables socio-économiques de ces biens et services ?	X		
c) Aspects hydrologiques de base de l'approvisionnement en eau associés au maintien de la fonction des écosystèmes ?	X		
d) Les espèces et tous les niveaux taxonomiques	X		
e) Les dangers qui menacent les écosystèmes des eaux intérieures ?	X		

Autres observations sur le développement de données nationales, notamment une liste des données développées si vous avez répondu "OUI" aux questions ci-dessus.

Le Bénin a entrepris plusieurs actions pour améliorer les données nationales relatives: i) aux biens et services procurés par les eaux intérieures c'est le cas des inventaires des différents cours et plans d'eau et des bassins versants qu'ils baignent, des quantités d'eau, du bilan hydrique, du potentiel de poisson, des possibilités de navigation, de réalisation d'ouvrages hydro agricoles et pastorales, ...etc

Quelques études menées dans le cadre de l'élaboration de projet de gestion des écosystèmes des eaux intérieures ont été consacrées à l'évaluation des potentialités socio économiques de ces écosystèmes.

Dans le cas de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, la stratégie nationale élaborée a fait ressortir les espèces animales et végétales que

renferment ces milieux de même que les dangers qui menacent la survie dans ces eaux intérieures. Ces la flambée démographique, le déboisement pour la récolte du bois énergie, la sécheresse et la désertification, les inondations et les crues, le comblement des cours d'eau, les plantes envahissantes, les feux de brousse, le dépeuplement des cours d'eau, le tarissement des cours d'eau, pollutions des eaux par dépôts de produits toxiques, pollutions des eaux par des résidus de pesticides non biodégradés comme le DDT dans les localités riveraines du parc national W du Niger.

**152.** Votre pays a-t-il promu l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures ? (décision VII/4)

a) Non, les directives n'ont pas été examinées	
b) Non, directives examinées mais considérées inappropriées	
c) Oui, directives examinées et application/promotion en instance	X
d) Oui, directives promues et appliquées	

Autres observations sur la promotion et l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures.

Le document de stratégie nationale de la gestion des zones humides a pris en compte le volet évaluation rapide de la diversité biologique.  
Le projet lagune est l'un des cadres d'application dudit document.

#### Encadrement LXIII .

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Action encore précoce pour en mesurer les impacts. Cependant l'on note une prise de conscience au plus haut niveau sur l'importance des eaux intérieures

dans l'accomplissement des objectifs du millénaire.

Les actions entreprises en direction des eaux intérieures visent à rendre l'accès équitable et durable des ressources en eaux d'une part et permettre d'autres part aux écosystèmes aquatiques de jouer leur partition dans le développement de la diversité biologique contribuant ainsi à la réalisation des buts du plan stratégique de la convention.

## Diversité biologique marine et côtière

### Généralités

<b>153.</b> Les stratégies et plans d'action de votre pays contiennent-ils les points suivants? Veuillez cocher la case correspondante par un "X" (décisions II/10 et IV/15)	
a) Développement de nouvelles aires marines et côtières protégées	X
b) Amélioration de la gestion des aires marines et côtières protégées existantes	X
c) Renforcement de la capacité intérieure pour la gestion des ressources marines et côtières, notamment par des programmes éducatifs et des initiatives de recherche ciblées (dans l'affirmative, veuillez préciser les types d'initiatives dans la case ci-dessous)	X
d) Amélioration de la gestion intégrée des aires marines et côtières (y compris la gestion des bassins hydrographiques) afin de réduire la sédimentation et les dépôts de matières nutritives dans l'environnement marin	X
e) Protection des aires qui sont importantes pour la reproduction, notamment les aires de ponte et de croissance	X
f) Amélioration des eaux usées et autres traitements de déchets	X
g) Contrôle de la pêche excessive et des pratiques de pêche destructives	X
h) Elaboration d'une politique exhaustive sur les océans (dans l'affirmative, veuillez indiquer le stade actuel d'élaborations dans la case ci-dessous)	X
i) Incorporation des connaissances locales et traditionnelles dans la gestion des ressources marines	X

et côtières (dans l'affirmative, veuillez préciser la nature des dispositions de gestion dans la case ci-dessous)	
j) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	
k) Non applicable	
Veuillez fournir des précisions sur les activités ci-dessus ainsi qu'une liste de toute autre action prioritaire relative à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière.	
<p>Les actions développées relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ont consisté en i) la réhabilitation des frayères, ii) l'adoption en cours du projet de loi cadre sur la pêche au Bénin, La protection des berges des cours et plans d'eaux par le reboisement en palétuvier. le suivi de certaines espèces maritimes menacées de disparition comme les tortues de mer et la baleine.</p> <p>En matière de connaissances locales, signalons que les pêcheurs locaux dans le souci d'une gestion durable des stocks de poissons et d'autres de la biodiversité marine et côtière ont retenu comme règle de ne pas pratiquer la pêche certains jours dans le mois dit « Zogbodo ».</p> <p>D'autres toujours dans ce même souci ont instauré l'interdiction de pêche de tortures de mer.</p> <p>En opposition à un procédé de pêche prohibée parce que considérée comme une méthode non durable de pêche (médokpo konu », les communautés locales ont conçu et mis en œuvre une méthode plus durable dite « Tokplé konu ». Cette méthode de pêche traduit en outre les directives relatives à la participation et au partage équitable des revenus de l'exploitation de la ressource.</p> <p>Une étude d'impact a été réalisée dans le cadre du projet sous régional de transport de gaz entre le Nigéria, le Bénin, le Togo et le Ghana (gazoduc).</p>	

### Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières

<b>154.</b> Votre pays a-t-il mis en place et/ou renforcé les dispositions institutionnelles, administratives et législatives pour le développement de la gestion intégrée des aires marines et côtières?	
a) Non	
b) Premier stade de développement	X
c) Stade de développement avancé	
d) Dispositions en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel de la mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières.	

En effet, face au pilotage à vue qui caractérise actuellement la gestion des écosystèmes marins et côtiers est désormais conduite de manière intégrée et participative conformément aux directives opérationnelles de la Banque Mondiale OP 412. C'est le cas du projet de Gestion Communautaire de la Biodiversité Côtière et Marine du Bénin qui vise à promouvoir une gestion communautaire durable de la biodiversité des sites Ramsar 1017 et 1018 situés dans la zone littorale/côtière.

Faudrait-il encore le rappeler ici, le Bénin s'est engagé depuis 1990 dans un processus de développement durable visant la réduction de la pauvreté à travers, entre autres, une utilisation rationnelle des ressources naturelles des écosystèmes et de la biodiversité génétique. Dans ce sens plusieurs actions ont été développées. Il s'agit de :

- adoption du Plan d'Action Environnemental en juin 1993
- Adhésion aux conventions pertinentes sur la protection des ressources naturelles et des espèces remarquables menacées,
- ratification des conventions de la génération de Rio et d'après
- adoption de stratégie sectorielle (biodiversité, pollution, etc) sur l'environnement
- adoption du document de stratégie de réduction de la pauvreté.

Le Bénin s'est doté d'une stratégie nationale de gestion de la biodiversité et a classé tout le sud de son territoire en sites Ramsar d'importance internationale afin de participer à la protection et à la conservation des espèces migratrices telles que les tortues marines, les oiseaux migrateurs paléarctiques et les cétacés (baleines) qui fréquentent régulièrement ses côtes riches en mangroves et subissent la menace prédatrice des populations pauvres.

**155.** Votre pays a-t-il mis en œuvre une gestion des ressources marines et côtière basée l'approche par écosystème, par exemple par l'intégration de la gestion des côtes et des bassins versants, ou par la gestion intégrée multidisciplinaire des côtes et des océans?

a) Non	
b) Premier stade de développement	
c) Stade de développement avancé	X
d) Mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	

Autres observations sur l'état actuel de l'application de l'approche par écosystème à la gestion des ressources marines et côtières.

Le projet de gestion communautaire de la diversité biologique Marine et côtière le projet mono river en cours d'élaboration et seront sans nul doute la concrétisation de la mise en oeuvre de l'approche par écosystème. Car en fait en dehors du fait que le projet vient cimenter les liens inter communautaires, il

embrasse tout le développement des communautés. Et dans le cadre du principe de GIRE que prépare sagement la loi sur l'eau basée sur des ensembles hydrographiques, les comités de bassins et les agences comme bras armés de ces comités, l'intégration de la gestion des côtes et des bassins versants et la gestion intégrée et multidisciplinaire des côtes et des océans deviendra une réalité au Bénin.

L'ONG Nature tropicale qui intervient dans le suivi et le développement de la faune aquatique et notamment de la conservation de la tortue de mer inscrit ses actions dans une approche holistique intégrant les dimensions économique, sociologique, culturelle, scientifique et environnementale.

### Ressources vivantes marines et côtières

**156.** Votre pays a-t-il identifié les éléments constitutifs de ses écosystèmes marins et côtiers qui sont essentiels à leur fonctionnement, ainsi que les principaux dangers qui menacent ces écosystèmes?

a) Non	
b) Plans d'évaluation exhaustive des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Evaluation exhaustive en cours	x
d) Eléments constitutifs critiques identifiés et plans de gestion en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Plans de gestion des éléments constitutifs essentiels des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Non applicable	

Autres observations sur l'état actuel de l'évaluation, de la surveillance et de la recherche relatives aux écosystèmes marins et côtiers et aux principaux dangers les menaçant.

Au nombre des éléments constitutifs des écosystèmes marins et côtiers au Bénin on peut citer sans être exhaustif les tortues marines, les dauphins, la baleine, le lamantin, l'hippopotame, les oiseaux d'eau et les poissons.

Si certaines espèces existent et se développent dans ces écosystèmes, notamment aquatiques, c'est certainement parce que les écosystèmes marins regorgent d'un plancton riche et intéressant. Mais malheureusement très peu de choses sont connues de cette phytoplancton et zooplancton.



**157.** Votre pays entreprend-il les activités suivantes pour appliquer le programme de travail de la Convention sur les récifs coralliens? Veuillez cocher d'un "X" toutes les cases qui s'appliquent.

A c t i v i t é s	Ni appliqué ni une priorité	Non appliqué mais une priorité	Actuelleme nt appliqué	Non applicabl e
a) Évaluation et surveillance écologiques des récifs coralliens	x			
b) Évaluation et surveillance socio-économiques des communautés et parties prenantes		x		
c) Gestion, particulièrement grâce à l'intégration de la gestion côtière et celle des aires marines et côtières protégées de l'environnement corallien		x		
d) Identification et application de mesures additionnelles et d'autres solutions afin de garantir les moyens de subsistance des populations tributaires des services dispensés par les récifs coralliens	x			
e) Programmes de participation des parties prenantes, associations, communautés et campagnes d'éducation du public		x		
f) Mesures visant à favoriser la formation et les perspectives de				

carrière des taxonomistes et écologistes du milieu marin				
g) Développement de systèmes d'alerte en cas de blanchissement corallien				
h) Développement d'une capacité d'intervention rapide afin de recueillir des données sur le blanchissement et la mortalité des coraux				
i) Restauration et réhabilitation des habitats dégradés des récifs coralliens				
j) Autres activités (veuillez préciser ci-dessous)				
Veuillez fournir des précisions sur les activités en cours.				

### Aires marines et côtières protégées

<b>158.</b> Dans la liste ci-dessous, quels faits correspondent le plus exactement à l'état actuel des aires marines et côtières protégées de votre pays ? Veuillez indiquer votre réponse par un "X".	
a) Aires marines et côtières protégées déclarées officiellement (veuillez indiquer ci-dessous leur nombre)	
b) Plans de gestion de ces aires établis avec la participation de toutes les parties prenantes	
c) Gestion efficace avec des mesures d'application effective et de surveillance en place	
d) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en cours de développement	X
e) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en place	
f) Le système national d'aires marines et côtières protégées comprend des zones aménagées pour	

l'utilisation durable, qui permettent des activités extractives	
g) Le système national d'aires marines et côtières protégées est composé d'aires qui excluent les activités extractives	
h) Le système national d'aires marines et côtières protégées est entouré de pratiques de gestion durable recouvrant l'environnement marin et côtier plus large.	
i) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	
j) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel des aires marines et côtières protégées.	

### Mariculture

<b>159.</b> Votre pays applique-t-il des techniques qui visent à réduire au minimum les effets néfastes de la mariculture sur la biodiversité marine et côtière? Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent.	
a) Application d'évaluations de l'impact environnemental à tous les projets de mariculture	
b) Elaboration et application de méthodes efficaces de sélection des sites dans le cadre de la gestion intégrée des aires marines et côtières	
c) Elaboration de méthodes de l'écloserie contrôlée et de méthodes de reproduction solides afin d'éviter la récolte de frai naturel	
d) Dans les cas où la récolte de frai naturel est inévitable, développement de bonnes pratiques de récolte de frai, y compris l'emploi de matériel de pêche sélectif afin d'éviter les prises fortuites	
e) Utilisation d'espèces et de sous-espèces indigènes en mariculture	
f) Mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter la libération involontaire d'espèces et de polyploïdes fertiles provenant de la mariculture	
g) Utilisation de bonnes méthodes d'élevage et de sites adéquats de libération afin de protéger la diversité génétique	
h) Minimiser l'emploi d'antibiotiques au moyen de meilleures techniques d'élevage	

i) Application de méthodes sélectives dans la pêche commerciale pour éviter ou minimiser les prises involontaires	
j) Considérer les connaissances traditionnelles, dans la mesure du possible, comme source de développement de techniques de mariculture durable	
k) Non applicable	X
Autres observations sur les techniques visant à minimiser les effets néfastes de la mariculture sur la diversité biologique marine et côtière.	

### Espèces exotiques et génotypes


<b>160.</b> Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour contrôler les voies d'introduction d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier?	
a) Non	X
b) Mécanismes de contrôle possible des envahissements possibles causés par les eaux de ballast mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par l'encrassement des coques de navires mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Mécanismes de contrôle envahissements possibles causés par l'aquaculture mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par les libérations accidentelles, telles que les libérations d'aquariums, mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Non applicable	
Autres activités sur l'état actuel des activités liées à la prévention des introductions d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier et de toute activité d'élimination.	

**Encadrement LXIV.**

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

**Diversité biologique agricole**

**161.**  Votre pays a-t-il développé des stratégies, des programmes et des plans nationaux qui assurent la mise au point et l'application efficaces de politiques et de mesures menant à l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique agricole ? (décisions III/11 et IV/6)

a) Non	
b) Non, mais stratégies, programmes et plans en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de stratégies, programmes et plans en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, stratégies, programmes et plans complets en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur les stratégies, des programmes et des plans nationaux relatifs aux éléments constitutifs de la diversité biologique agricole.

Tenant compte des options politiques prises par le Bénin depuis 1991, de l'ouverture internationale, de l'intégration aux dynamiques régionales et de la libéralisation interne de l'économie, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche a entrepris depuis 1999, un processus d'ajustement des réflexions sur la stratégie de développement du secteur rural avec notamment l'élaboration d'une série de documents passant étape par étape d'une déclaration de politique à une phase opérationnelle :

- i) Déclaration de Politique de Développement Rural adoptée en 2001 ;
- ii) Le Schéma Directeur de Développement Agricole et Rural validé en 2000;
- iii) Le Plan Stratégique Opérationnel approuvé en 2000. Il traduit la stratégie globale en action der mise en œuvre de politique

nationale de développement rural. Il se décline en 15 plans d'action sous sectoriels et transversaux qui sont :

- a) appui aux organisations paysannes ;
- b) appui institutionnel au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche,
- c) diversification de la production agricole ;
- d) conservation, transformation et commercialisation ;
- e) Elevage ;
- f) Pêche ;
- g) Financement rural ;
- h) Législation rurale et des produits agricoles ;
- i) gestion des ressources naturelles et fertilité des sols ;
- j) infrastructures rurales ;
- k) Genre et développement ;
- l) Communication et information rurale ;
- m) Suivi Evaluation ;
- n) Vulgarisation et formation.

Il faut mentionner qu'en attendant l'élaboration de ces plans d'actions un certain nombre de projets et programmes sont en cours de mise en œuvre.

**162. ?** Votre pays a-t-il identifié les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation *in situ* et *ex\_situ* et l'utilisation durable, y compris la sécurité alimentaire de la diversité biologique agricole? (décision V/5)

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures exhaustives identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation *in situ* et *ex\_situ* et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole

**Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole**

Elément 1 du programme – Evaluation	
<p><b>163.</b> Votre pays a-t-il effectué des évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole tels que ressources phyto génétiques, ressources zoo génétiques, pollinisateurs, gestion des insectes nuisibles et le cycle des substances nutritives?</p>	
a) Non	
b) Oui, évaluations en cours (veuillez préciser les composants ci-dessous)	X
c) Oui, évaluations complétées (veuillez préciser les composants et les résultats des évaluations ci-dessous)	
<p>Autres commentaires sur les évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole.</p> <p>Les études en vue d'une meilleure connaissance des composantes de la biodiversité sont encore limitées. Cependant quelques estimations de la biodiversité donnent les chiffres ci-après : le nombre d'espèces de plantes au Bénin est estimé à 2500 à 3000. A forte distribution <i>phyto géographique</i> cette flore présente à l'étape actuelle de nos connaissances une seule espèce endémique du nom de <i>Cissus kouandenensis</i> (Vitaceae)</p> <p>Le nombre de mammifères est estimé à 187 dont 10 primates, 17 antilopes. L'une des primates est menacée au niveau mondial il s'agit de <i>Cercopithecus erythrogaster</i>, le cercopithèque à ventre rouge et le colobe magistrat <i>Colubus polycomos</i> menacée à l'échelle du Bénin. Le bongo <i>Trgelaphus erycerus</i> serait disparu. Le nombre des espèces aviaires est estimé à 630 dont quelques espèces migratrices paléarctiques.</p> <p>Les reptiles sont peu étudiés au Bénin bien que faisant l'objet d'un commerce florissant.</p> <p>L'unité d'entomologie du département de la production végétale de la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey-Calavi a initié une évaluation de certaines espèces d'insectes au Bénin. Un programme du genre serait salubre pour une meilleure connaissance des diverses composantes de la diversité biologique du Bénin.</p> <p>Tout récemment des investigations ont été effectuées sur les espèces d'écureuils.</p>	

**164.** Votre pays effectue-t-il des évaluations sur les interactions entre les pratiques agricoles et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en référence à l'Annexe I de la Convention (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique) ?

a) Non	
b) Oui, évaluations en cours	X
c) Oui, certaines évaluations complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, évaluations exhaustives complétées (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les évaluations des composants de la biodiversité (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique).

Des études menées autour du parc national W du Niger ont mis en évidence les menaces que présentent les pesticides utilisés sur la faune sauvage et ont amené à des conclusions telles que l'utilisation à outrance des pesticides sur le coton a entraîné des particules de DDT dans des lits des eaux intérieures du parc W et absorbés par les animaux tant domestiques que sauvage. La preuve est que les traces de ce produit ont été découvertes dans des carcasses de gibiers abattus.

**165.** Votre pays a-t-il effectué une évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales en matière de préservation de la biodiversité agricole et des services reliés aux écosystèmes agricoles en faveur et à l'appui de la production et de la sécurité alimentaires ?

a) Non	
b) Oui, évaluations en cours	X
c) Oui, évaluations complétées (veuillez indiquer ci-dessous où se trouve l'information)	

Autres commentaires sur l'évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales.

L'Institut National de Recherches Agricoles (INRAB) a effectué quelques études sur l'impact de la transhumance sur les ressources phyto génétiques.

Par ailleurs, différents projets sont initiés pour évaluer les impacts des connaissances traditionnelles des agriculteurs et des communautés locales sur la préservation de la diversité biologique.



**166.** Votre pays a-t-il surveillé une dégradation globale, un statu quo ou une restauration/réhabilitation de la biodiversité depuis 1993, date de la rentrée en vigueur de la Convention?

a) Non

b) Oui, aucun changement relevé (statu quo)

c) Oui, dégradation globale relevée (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, restauration ou réhabilitation observée (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur les observations.

Bien qu'une évaluation récente n'est été faite, un simple constat sur les écosystèmes du Bénin révèle un déséquilibre écologique de plus en plus grave au niveau des éco complexes.

Un état des lieux réalisé sur la biodiversité du Bénin a révélé les pertes ci-après : diminution du nombre de certaines espèces, dégradation des habitats, envasement des cours et plan d'eau, érosions éolienne et hydrique, baisse de la fertilité des sols, comblement des cours d'eau, réduction de certaines espèces à l'endémisme (cas du singe à ventre rouge) et la disparition de certaines espèces (cas du bongo).

Les causes de ces pertes de biodiversité sont soit directes car des feux de brousse répétés, des défrichements anarchiques, la monoculture, surexploitation de la savane par la collecte de bois énergie, le surpâturage, le braconnage sauvage, l'utilisation des pesticides à large échelle, l'importante consommation de pesticides et de fertilisants chimiques, la destruction des habitats en général et des mangroves en particulier, la surexploitation des plans d'eau par des méthodes peu durables et des engins de pêche destructives, la dégradation de la qualité d'eau provenant de l'érosion du sol et de l'infiltration des produits chimiques due à une agriculture extensive.

Les causes peuvent être aussi indirectes et dans ce cas se résument à une inexistence d'un véritable régime de propriété foncière et d'une législation appropriée, des aléas climatiques, d'un faible développement des filière en dehors du coton, d'une faible connaissance de techniques en gestion des ressources zoo génétiques, une insuffisance de connaissance dans le domaine de la biotechnologie, une faible valorisation des ressources aquatiques et une absence de programme de gestion adéquate des ressources aquatiques.

### Élément 2 du Programme – Gestion adaptative

**167.** Votre pays a-t-il identifié les pratiques de gestion, technologies et politiques qui favorisent les effets positifs et atténuent les impacts négatifs sur la biodiversité agricole, et améliorent la productivité et la capacité d'assurer la subsistance ?

a) Non

b) Non, mais pratiques, technologies et politiques potentielles en cours d'identification

c) Oui, certaines pratiques, technologies et politiques identifiées (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, pratiques, technologies et politiques complètes identifiées (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur les pratiques de gestion, technologies et politiques identifiées.

### Élément 3 du programme – Renforcement des capacités

**168.** Votre pays a-t-il augmenté les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes, afin de gérer durablement la biodiversité agricole et développer des stratégies et méthodologies pour la conservation *in situ*, l'utilisation durable et la gestion de la diversité biologique agricole ?

a) Non

b) Oui ( veuillez préciser les aires/composants et groupes ciblés avec capacités améliorées)

X

Autres commentaires sur les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes.

Le Bénin depuis la génération des projets de développement intégré a toujours eu comme préoccupation majeure d'accompagner ses actions d'un plan de renforcement des capacités des acteurs du monde rural à tous les niveaux. les formations des populations par la méthode de parcelle de démonstration, les paysans phares, les parcelles écoles etc. Tout récemment l'introduction de la notion du Système Amélioré de Production (S A P ) vise justement à amener les agriculteur à une agriculture qui respecte la préservation de l'environnement de la diversité biologique. La formation des agriculteurs à l'adoption d'une agriculture biologique ou au moins basée sur l'utilisation de la matière organique par le biais du compostage sont autant de pratiques qui préparent à une agriculture préservatrice de la biodiversité.

**169.** Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes opérationnels qui favorisent une large participation des parties prenantes afin de former des partenariats véritables pour contribuer à l'application du programme de travail sur la biodiversité agricole ?

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes possibles identifiés	
c) Non, mais des mécanismes en cours d'élaboration	
d) Oui, des mécanismes en place	X - Le Bénin a opté pour une approche participative dans la gestion des éléments constitutifs de sa diversité biologique. Désormais les ressources naturelles sont gérées à travers l'élaboration et la mise en œuvre conjointes des ressources par l'Etat, les communautés territoriales décentralisées, la société civile et les pouvoirs locaux.

**170.** Votre pays a-t-il amélioré le cadre politique, y compris les arrangements pour le partage des avantages et les mesures d'incitation en vue de soutenir la gestion locale de la biodiversité agricole ?

a) Non	
b) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'identification	
c) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en	X

cours d'élaboration	
d) Oui, des mesures et des arrangements ont été mis en œuvre	
Autres observations sur les mesures prises pour améliorer le cadre politique.	
<p>La loi portant régime des forêts se fonde sur l'accès de la population aux ressources forestières classées, droit qui ne lui jamais été reconnu depuis le classement des forêts dans les années 1940-1950. Depuis lors la participation est devenu l'un des critères clé der la participation des populations à la gestion des affaires de la cité.</p> <p>Déjà vers les années 1995 le Bénin a lancé l'Approche Participative Niveau Village (APNV) qui permet à la population de faire un autodiagnostic de son environnement socio économique et dresse par la suite un chapelet de besoins de la communauté. dans la mise en œuvre participative des projets /programme identifiés pour conjurer les problèmes, le consensus est fait sur le partage équitable des bénéfices tirés du travail commun. De la même façon la gestion des forêts pour répondre aux principes de gestion durable des forêts exige le partage équitable des rôles et avantages de même que le partage des revenus d'exploitation des ressources objet de gestion.</p>	

Élément 4 du programme- Intégration	
<b>171.</b> Votre pays intègre-t-il les plans nationaux ou les stratégies pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels?	
a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Non, mais cadres et mécanismes potentiels en cours d'identification	
d) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans quelques plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	x
e) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans d'importants plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'intégration des plans nationaux et les stratégies dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels.	
<p>Les stratégies de gestion des forêts et des ressources naturelles, des aires protégées, de l'eau, des écosystèmes côtiers et marins mise en œuvre au niveau local par les mêmes communautés bénéficient d'une intégration aux stratégie et orientation en matière du développement rural et agricole.</p>	

**172.** Votre pays soutient-il le réseau institutionnel et les mécanismes de politique et de planification afin d'intégrer la diversité biologique agricole dans les stratégies et plans d'action agricoles, et son intégration dans des stratégies et plans d'action plus larges pour la biodiversité?

a) Non	
b) Oui, en soutenant les institutions dans leurs évaluations pertinentes	
c) Oui, en élaborant des lignes directrices de politique et de planification	x
d) Oui, en développant les moyens de formation	x
e) Oui, en soutenant le renforcement des capacités aux niveaux politique, technique et local	x
f) Oui, en encourageant la synergie dans l'application des plans d'action convenus et entre les évaluations en vigueur et les processus intergouvernementaux	X
Autres observations sur le soutien du réseau institutionnel et des mécanismes de politique et de planification.	

**173.** Dans les cas des centres d'origine intérieurs, votre pays encourage-t-il les activités de conservation *in situ* et *ex situ* au niveau des exploitations, de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole, y compris celle des espèces sauvages apparentées?

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	x
Autres observations sur la conservation de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole dans leurs centres d'origines.	

**Encadrement LXV.**

Veillez fournir des informations sur les actions entreprises par votre pays pour mettre en œuvre le Plan d'action pour l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs.

Il n'existe pas de façon formelle d'actions entreprises en vue d'une mise en œuvre de plan d'action pour l'initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs. Ce qu'il convient de retenir est que connaissant le rôle capital des insectes pollinisateurs dans l'amélioration de la diversité biologique, un accent particulier est mis sur le développement de l'apiculture qui tout en améliorant le revenu des populations locales favorise la pollinisation. L'apiculteur est porteur d'une gestion rationnelle des feux toute chose qui contribue à la protection et à la conservation de la biodiversité.

**Encadrement LXVI.**

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

**Diversité biologique des forêts**  
**Généralités**

**174.** Votre pays a-t-il incorporé les éléments pertinents du programme de travail dans ses stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et dans ses programmes forestiers nationaux?

a) Non	
b) Oui, veuillez décrire le processus utilisé	
c) Oui, veuillez décrire les contraintes/obstacles rencontrés dans le processus	X
d) Oui, veuillez décrire les enseignements dégagés	X
e) Oui, veuillez décrire des cibles pour les actions prioritaires du programme de travail	

Autres observations sur l'incorporation des éléments pertinents du programme de travail dans vos stratégies et plans d'action nationaux et vos programmes forestiers.

L'objectif global de la politique forestière du Bénin est de «contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population en favorisant le développement durable et une gestion rationnelle des ressources naturelles et du potentiel forestier du Bénin ».

A la suite de l'Audit Institutionnel de Décembre 1999, cet objectif global a été décliné en six (06) objectifs particuliers :

- le capital forestier doit être stabilisé en 2010 et ensuite maintenu à un niveau au moins constant ;
- la biodiversité doit être stabilisée, préservée et valorisée en 2010 ;
- les conditions de bases de la production agro-sylvo-pastorale doivent être assurées de manière durable en 2010 ;
- les besoins des populations en produits et services forestiers et dérivés doivent être satisfaits au meilleur rapport coût/efficacité en 2010 ;
- les populations riveraines des massifs forestiers (classés ou non) doivent bénéficier des retombées directes ou indirectes de la gestion des ressources naturelles en 2010 ;
- les revenus générés par le secteur forestier doivent être augmentés, à compter de 2010, avec une meilleure valorisation des produits.

Ces objectifs particuliers de la politique forestière traduisent un certain nombre de choix stratégiques qui sont :

- la promotion de l'adhésion des populations à la gestion des ressources forestières et au développement des communautés de base : intégration des populations dans la gestion des ressources forestières, lutte contre la pauvreté, développement de la foresterie rurale, création d'activités génératrices de revenus, implication de la femme, promotion de l'agroforesterie ;
- la gestion rationnelle des ressources forestières garantissant la pérennité du patrimoine forestier : amélioration des connaissances, élaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts, exploitation et meilleure valorisation des produits forestiers, encouragement du secteur privé au développement des ressources forestières ;
- la conservation du patrimoine forestier et la protection des ressources fauniques : conservation et protection des ressources forestières, maintien d'un taux optimal de couverture forestière permanente, protection et développement des aires protégées, contribution à la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et de planification de l'espace rural
- le renforcement du cadre institutionnel et la réorganisation du service

forestier : renforcement des capacités d'intervention du service forestier, meilleure intégration de la politique du développement forestier dans la politique du développement rural, respect des textes législatifs, mobilisation des moyens financiers nécessaires au développement du secteur forestier, création d'un cadre de concertation intersectoriel, promotion de la participation des ONG.

Ces différents axes stratégiques se résument en des idées force à savoir :

- rationaliser l'exploitation des ressources naturelles ;
- impliquer les populations dans la gestion de ressources naturelles ;
- intégrer la gestion des ressources naturelles dans un cadre plus large ;
- poursuivre la protection et la reconstitution du patrimoine ;
- développer les filières en privilégiant une valorisation accrue ;
- restructurer et renforcer l'administration forestière.

#### **Encadrement LXVII.**

Veillez indiquer les outils appliqués (politique, planification, gestion, évaluation et mesure) et les mesures, le cas échéant, que votre pays utilise pour mettre en œuvre et évaluer le programme de travail. Veillez indiquer quels outils et mesures aideraient la mise en œuvre.

#### **Encadrement LXVIII.**

Veillez indiquer à quel point et comment votre pays a impliqué les communautés autochtones et locales et respecté leurs droits et intérêts, dans la mise en œuvre du programme de travail.

L'implication des communautés autochtones et locales et le respect de leur droit et intérêts ont été légitimés par les lois portant régime des forêts, de la protection de la nature et de l'exercice de la chasse en République du Bénin. Ce dispositif légal et ses textes subséquents créent les conditions de large participation et de responsabilisation accrue de communautés locales à la gestion de leurs ressources naturelles.

Désormais l'exploitation des écosystèmes forestiers en vue de la satisfaction des besoins de la population en produits et services forestiers est subordonnée à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'aménagements forestiers participatifs des forêts et des Aires protégées.



**Encadrement LXIX.**

Veillez indiquer les actions entreprises par votre pays pour renforcer les capacités en ressources humaines et financières pour la mise en œuvre du programme de travail.

La gestion participative des ressources naturelles et des forêts implique la conception et la mise en œuvre de plan de renforcement des capacités des acteurs en présence. Ceci est d'autant nécessaire que dans un passé relativement récent, les populations bien que vivant autour et à l'intérieur des forêts n'ont pas été associées au débat sur la gestion de ces écosystèmes. La conséquence d'une telle attitude des administrations a été l'envahissement de ces forêts par les populations injustement privées de ces zones lors des classements.

Le Bénin à travers plusieurs projets et programmes a procédé au recrutement et à la formation des personnels de l'administration publique renforçant ainsi les capacités des ressources humaines en planification en gestion participative des ressources naturelles.

**Encadrement LXX.**

Veillez indiquer de quelle manière votre pays a collaboré et coopéré (par ex. sud sud, nord-sud, sud nord, nord nord) avec d'autres gouvernements et organisations régionales ou internationales pour la mise en œuvre du programme de travail. Veillez indiquer en outre les contraintes et/ou les besoins identifiés.

Dans la mise en œuvre de son programme de travail, notre pays a collaboré et coopéré tant au niveau Sud -- Sud qu'au niveau Nord-Sud. Cette collaboration et cette coopération se sont illustrées par le partenariat entre la République du Buthan, de Costa Rica, et des Pays Bas. Par ailleurs, dans le cadre de la gestion des aires protégées un vaste programme régional est en cours de mise en œuvre (cas de ECOPAS).

### Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts

#### Elément 1 du programme – Conservation, utilisation durable et partage des avantages

175. Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème à la gestion de tous les types de forêts?

a) Non, veuillez expliquer ci-dessous

b) Non, mais mesures possibles identifiées (veuillez préciser ci-dessous)

c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur l'application de l'approche par écosystème à la gestion des forêts.

Avec l'ouverture faite par sa nouvelle politique forestière en matière de la gestion durable des forêts, l'Etat béninois a retenu pour principe de cette gestion participative i) l'approche participative basée sur le partenariat et la subsidiarité, ii) le rendement durable, iii) l'usage multiple, iv) la couverture des coûts récurrents et v) l'écosystème -aménagement. Dans ce contexte l'usage multiple indique que les produits forestiers non ligneux pour certaines communautés sont plus utiles que des produits du bois C'est le cas des fonctions éducatives, écologiques, culturelles, sociales, thérapeutiques, alimentaires pour ne citer que celles-là. Dans le principe écosystème aménagement, la forêt est considérée comme un tout indissociable.

**176.** Votre pays a-t-il pris des mesures pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent?

Options	X	Précisions
a) Oui		Veuillez préciser les principales menaces identifiées par rapport à chaque objectif du but 2 et les mesures prises pour entreprendre des actions prioritaires

Parmi les principales mesures prises contre les menaces de la biodiversité figurent en bonne place les dispositions législatives et réglementaires, les actions envisagées dans le cadre de la gestion durable des forêts, les actions d'Information d'Education et de Communication.

En ce qui concerne les mesures législatives et réglementaires il faut signaler la prise des actes ci-après :

la loi 93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin

le Décret 96- 271 du 2 juillet 1996 portant application de loi 93-009 du 2 juillet 1993.

La loi N° 65-25 du 14 Août 1965, portant organisation de la propriété foncière

Arrêté N° 1201/MAEP/D6CAB/SGM/DRH/SA du 20 Août 2004 portant fixation des redevances sur le bois énergie.

Arrêté 81- portant interdiction de l'utilisation de la tronçonneuse pour le sciage du bois

Décret 82-435 du 30 décembre 1982 portant interdiction des feux de brousse et incendie de plantations en République Populaire du Bénin

Décret 83-205 du 31 mai 1983, portant adhésion de la République Populaire du Bénin à la Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES)

Décret 85-290 portant institution en République Populaire du Bénin de la Journée Nationale de l'Arbre

Décret 86-516 du 15 décembre 1986, portant définition des responsabilités en matière de la gestion du littoral

Loi 87-013 du 21 Septembre 1987 portant organisation de la vaine pâture, la garde des animaux sauvages et de la transhumance

La loi 2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin

La loi 98-030 du 12 février 1998 portant loi cadre sur l'Environnement en République du Bénin

La loi 93-020 du 02 décembre 1992, portant autorisation de ratification de la Convention des Nations Unies sur les Changements climatiques

La loi 93-021 portant autorisation de ratification de la Convention sur la Diversité Biologique

La loi 97-008 du 21 Février 1997, portant ratification de l'Accord sur le Développement Durable entre le Bénin et les Pays Bas

Décret 93-305 du 13 Décembre 1993, portant ratification de la convention sur la Diversité Biologique

Arrêté N°601/MR/DC/DFRN/SA du 08 Octobre 1992 portant applications en République du Bénin de la convention sur le contrôle International des Espèces de Faune et de flore sauvages menacées d'existence

Le Décret 96-12 du 1<sup>er</sup>/7/1996 portant autorisation de ratification de la Convention Cadre de Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Le Décret 2000-610 du 1<sup>er</sup> Février 2000 portant statut du Fonds pour l'Environnement.

b)		Veillez fournir des explications ci-dessous
<p>Autres observation sur les mesures prises pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p> <p>Il faut reconnaître que l'approche participative qui a montré son efficacité dans la réduction des menaces sur la perte de la diversité biologique constitue cependant un processus lent et coûteux requérant suffisamment de patience et de consensus. Le constat fait est que le plus souvent les pouvoirs publics résistent à transférer aux communautés villageoises les responsabilités que ces dernières ont aussi peur à assurer. Les pays en développement disposent souvent de modiques moyens incapables de soutenir les mécanismes de participation. La responsabilité des communautés est souvent basée sur un volontariat excessif qui rebute très rapidement les populations qui préfèrent par avantage comparatif s'adonner à leurs occupations habituelles au lieu d'aller animer leurs structures de gestion de la forêt.</p>		

<b>177. Votre pays prend-t-il des mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts?</b>		
<b>Options</b>	<b>X</b>	<b>Précisions</b>
a)	X	Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.

		<p>Les actions prioritaires sont les suivantes : dotation du secteur forestier d'une nouvelle loi assortie d'un décret d'application innovant par l'ouverture faite à la participation des communautés villageoises, adoption d'une nouvelle politique forestière assortie d'un plan d'action prioritaire, initiation et mise en œuvre de projets et programmes fondés sur l'approche participative avec des cadre fonctionnel de participation, l'élaboration et la mise en œuvre concertées de plans d'aménagement de forêts, d'aires protégées, de terroirs villageois et des écosystèmes marins et côtiers.</p> <p>Développement et mis en œuvre de programme d'Information, d'Education et de Communication, du renforcement du cadre institutionnel, de l'amorce de la recherche d'accompagnement des actions entreprises de la réforme du secteur forestier et de l'appui au secteur privé et ONG dans leur meilleure implication dans la gestion durable de la diversité biologique des forêts.</p> <p>Dans les actions d'aménagement il s'est agit de définition de nouvelles règles de gestion, du contrôle des feux de brousse, de l'enrichissement des forêts naturelles, du reboisement, du développement de nouveaux mécanismes de gestion des ressources pastorales minimisant au mieux les conflits entre les différents utilisateurs.</p>
) No		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		
<p>Au cœur des mesures qui assurent une gestion durable est l'approche participative réputée pour son coût élevé souvent en deçà des moyens de nos pays en développement au moyens limités et encore moins pour les communautés villageoises qui pour survivre sont souvent obligées de détruire la nature. Par ailleurs les structures mise en place manquent de légitimité et le bénévolat souvent prôné dans les structures doit être revu . Les administrations éprouvent des difficultés à transférer aux structures villageoises des fonctions que ces dernières aussi ont peur à assumer.</p> <p>Il faut une dose savante des objectifs et préoccupations des différentes parties prenantes de même qu'un programme idoine de renforcement des capacités notamment des populations villageoises.</p>		

**178.** Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p data-bbox="444 405 1446 521">Veuillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 4 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p data-bbox="444 546 1446 741">Action prioritaires : élaboration de politiques et stratégies, prise de loi, sensibilisation des décideurs et des populations, élaboration des projets/programmes, recherche de financement, mise en œuvre des projets/programmes., suivi évaluation, Renforcement de capacités.</p>
b)		<p data-bbox="444 813 1446 853">Veuillez fournir des explications ci-dessous</p> <p data-bbox="444 925 1446 1070">La loi forestière dispose de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'aménagement participatif en vue de la gestion durable des forêts. Des projets /programmes sont élaborés et mis en œuvre en vue de concrétiser ces mesures.</p>

Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Les mesures prises ont leur efficacité limitée par la faiblesse de l'application des lois forestière et de la gouvernance dans le secteur forestier, la pauvreté persistante qui pousse les populations riveraines à détruire leur à l'environnement pour leur survie, à l'inadéquation des textes, à l'insuffisance des ressources nécessaires à la mise en œuvre des mesures. Certes l'on note un impact positif des mesures mais ces impacts sont encore fragiles et limités et nécessitent d'autres efforts. Et d'autre mobilisation de la part de la communauté internationale.

**179.** Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières?

Options	X	Précisions
a) Ou i	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 5 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p>
b) No n	<input type="checkbox"/>	<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

**Elément 2 du programme – Environnement institutionnel et socio-économique porteur**

**180.** Votre pays prend-il des mesures pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts, y compris l'accès et le partage des avantages?

Options	X	Précisions
a)Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p>
	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La loi-cadre sur l'environnement, la loi portant régime des forêts en République du Bénin et les différents documents de stratégies du secteur forestier font une place de choix pour les arrangements institutionnels nationaux qui doivent faciliter une Gestion Forestière Durable.</p>
b)Non	<input type="checkbox"/>	<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Ainsi l'approche participative à laquelle le Bénin a souscrit dans la gestion des forêts fait intervenir les différents départements ministériels, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les collectivités territoriales décentralisées et les communautés villageoises.

Autres observations sur les mesures prises pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

L'environnement institutionnel ainsi mis en place permet à tous les acteurs y compris les populations locales de participer aux débats touchant la gestion de la forêt. Mais la prise des décisions est longue et coûteuse due à la vitesse de réaction des communautés locales. De plus la conciliation des objectifs multiples complique les choses.

**181.** Votre pays prend-il des mesures pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Ou i	x	Veuillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités



Conscient de ce que les causes essentielles de pertes de biodiversités sont d'ordre anthropiques, le Bénin a entrepris un certain nombre d'actions visant à minimiser ces pertes de biodiversité. Il s'agit en ce qui concerne les écosystèmes terrestres : i) de la réduction des défrichements par une plus grande intensification du système de production, ii) de la réduction des feux de brousse à travers un programme intégré de gestion des feux dans les projets/programme de gestion durable des forêts, iii) du développement d'une stratégie d'approvisionnement de bois énergie des grands centres urbains plus consommateurs de bois énergie, iv) de l'implication des populations riveraines à la gestion des forêts classées et des aires protégées, v) de l'utilisation modérée des pesticides et de fertilisants minéraux et enfin de la mise en œuvre de toutes techniques protectrice de l'habitat de la faune.

Au niveau des écosystèmes aquatiques, La politique du gouvernement vise à i) restaurer les mangroves et les frayères en vue d'accroître les possibilités de développement de la biomasse piscicole, ii) adopter les méthodes et engins de pêche qui pérennisent les activités de pêches tant marines qu'au niveau des eaux intérieures, doter le secteur de la pêche d'un cadre législatif adéquat assorti d'un régime foncier sécurisant, renforcer la police de pêche par le renforcement institutionnel technologique, matériel et financier des acteurs de pêche en vue d'une meilleure valorisation des ressources aquatiques.

b) Non

Veuillez fournir des explications ci-dessous

Autres observations sur les mesures prises pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Le Bénin adhère parfaitement à la déclaration de Rio et au principe juridiquement non contraignants mais faisant autorité pour sur le Développement Forestier Durable.

**182.** Votre pays prend-il des mesures pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui		Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités
b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous

Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

### Élément 3 du programme - Connaissances, évaluation et surveillance

**183.** Votre pays prend-il des mesures pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles afin d'améliorer l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	Veillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.  Le Bénin a réalisé une classification récente des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles. Cette classification a permis d'identifier les écosystèmes fragiles nécessitant des actions de Protection spéciales.
b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous  En prélude à l'élaboration de la stratégie nationale de conservation de la diversité biologique, un état des lieux a été fait sur la biodiversité. Un plan d'action prioritaire a été élaboré.

Autres observations sur les mesures prises pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité

biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

La politique forestière Nationale du Bénin de 1994 assortie du plan d'action prioritaire a permis l'élaboration et de la mise en œuvre successive de plusieurs projets programme de gestion des forêts et des ressources naturelles. Ils ont aussi permis de mener d'importantes études sur le secteur forestier, d'évaluer le potentiel ligneux et non ligneux et les rapports entre les populations et les massifs forestiers.

L'ensemble de ces actions a positivement influé sur la diversité biologique des forêts. Beaucoup d'enseignements ont été tirés comme privilégier le dialogue entre les différents usagers de la forêt, la nécessité d'intégrer la gestion forestière à une gestion globale du terroirs villageois et l'intégration de la gestion des forêts dans les processus de mise en œuvre des plans d'action des principales conventions onusiennes (CBD, CCD, CCC). Les obstacles sont essentiellement l'insuffisance de ressources financières, les pressions anthropiques de plus en plus fortes en raison de l'explosion démographique.

**184.** Votre pays prend-il des mesures pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités. Les inventaires forestiers, le développement du système d'information géographique
b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous

Autres observations sur les mesures prises pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

**185.** Votre pays prend-il des mesures pour améliorer la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes?

Options	X	Précisions
a)Oui	X	Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.
b)Non		Veillez fournir des explications ci-dessous

Autres observations sur l'amélioration de la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

**186.** Votre pays prend-il des mesures au niveau national pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations aux fins d'une évaluation et d'une surveillance précises de la diversité biologique des forêts au plan mondial?

Options	X	Précisions
a) Ou i	X	Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.
b) No n		Veillez fournir des explications ci-dessous

Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

**Encadrement LXXI.**

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

### Diversité biologique des terres arides et sub-humides

**187.** Votre pays soutient-il scientifiquement, techniquement, et financièrement, au niveau national ou régional, les activités identifiées dans le programme de travail? (décisions V/23 et VII/2 )

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres commentaires sur le soutien scientifique, technique, et financier, au niveau national ou régional, des activités identifiées dans le programme de travail.

Le Bénin appuie et soutien le forum Afrique Asie sur la lutte contre la dégradation des terres et la désertification et a accueilli en 2003 le 4ème Forum portant sur l'érosion, la perte de fertilité du sol etc.

**188.** Votre pays a-t-il intégré les actions dans le cadre du plan de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ou au Programme d'action national de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (CNULCD)? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur l'intégration des actions dans le cadre du programme de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'actions nationaux ou au Programme d'action national de la CNULCD.

**189.** Votre pays a-t-il pris des mesures pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)

a) Non	
b) Oui, certains liens établis (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, de nombreux liens établis (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales

D'abord le Bénin a ratifié toutes les trois conventions des Nations Unies conclues à l'issues de la Conférence des nations unies sur l'Environnement et le Développement à savoir la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention sur les Changements Climatiques et la Convention Cadre sur la lutte contre la Désertification

Dans la mise en œuvre du programme de travail de la lutte contre la désertification, les actions menées en terme de préventions des érosions sur toutes ses formes, la lutte contre le déboisement, les feux de brousse, la pollution le surpâturage, l'exploitation forestière anarchique en dehors de tout plan d'aménagement concourent toutes à une conservation de la biodiversité tout comme des actions visant à lutter contre les changements climatiques.

#### Partie A du programme: Evaluation

**190.** Votre pays a-t-il évalué et analysé des informations sur l'état de la diversité biologique des terres arides et sub-humides et sur les pressions qui s'y exercent, diffusé les connaissances existantes et les meilleures pratiques en vigueur, et comblé les lacunes en matière de connaissances, afin de définir les activités qu'il convient d'entreprendre? (Décision V/23, Part A: Evaluation, Objectif opérationnel, activité 1 à 6)

a) Non	
b) No, mais des évaluations sont en cours	X
c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des évaluations exhaustives entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les informations pertinentes sur l'état et l'évolution et la diffusions des connaissances existantes et des meilleures pratiques en vigueur.

**Partie B du programme: Mesures ciblées**

**191.** Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques? (partie B de l'annexe I de la décision V/23, activités 7 to 9)

a) Non	
b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques.

**192.** Votre pays a-t-il pris des mesures pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail?

a) No	
b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, mesures exhaustives prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, tous les besoins de capacité satisfaits (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail.

**Encadrement LXXII.**

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

**Diversité biologique des montagnes**

**Elément 1 du programme. Actions directes en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et du partage des avantages**

**193.** Votre pays a-t-il pris des mesures pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes?

a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes.



**194.** Votre pays a-t-il pris des mesures pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes?

a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	X
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes.

**195.** Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne?

a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne.

**196.** Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne, notamment par la préservation et le maintien des connaissances traditionnelles?

a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne.

Le Bénin a pris des dispositions pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes des montagnes par la préservation et le maintien des connaissances traditionnelles. Depuis la nuit des temps les communautés montagnardes ont conçu à leur manière des règlements sur le travail des zones de montagnes. L'Etat reconnaît ces valeurs endogènes qui jouent leur partition dans les dispositifs globaux de gestion durable des zones de montagnes. Par exemple dans les quelques pêcheries rencontrées au niveau des cols des montagnes les stocks de poissons sont gérés suivant ce principe de partage équitable des revenus d'exploitation de la ressource.

**Elément 2 du programme. Moyens d'application pour la conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages**

197. Votre pays a-t-il développé des cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et pour la mise en œuvre de ce programme de travail?

a) Non	
b) Non, mais des cadres pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, certains cadres sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, des cadres complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et la mise en œuvre du programme de ce programme de travail.

Au Bénin, il n'existe pas de dispositions juridiques, politiques et institutionnelles spécifiques pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes. Cependant la loi portant régime des forêts au Bénin dispose en son article 6 ce qui suit : « sont classés comme périmètres de reboisement les versants montagneux, les terrains où se produisent les ravinements et les éboulements dangereux, les bassins versants des sources et les berges des cours d'eau et plans d'eau » notamment sur les versants des collines et montagnes. Les périmètres de reboisement font partie du domaine classé de l'Etat. Compte tenu de sa le domaine classé de l'Etat y compris les zones montagneuses est exempt des droits d'usage portant sur le sol forestier. Tout défrichage y est interdit. Toutefois, le texte prévoit des ouvertures dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'aménagement ruraux où ces droits peuvent être réglementés suspendus ou interdits par Décret pris en conseil des

Ministres sur proposition d Ministre chargé des forêts et des ressources naturelles. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme le Bénin a adopté des technologies de travail du sol dans ces zones qui préservent au mieux les écosystèmes de montagnes. Il s'agit des cultures en gradins, du travail du sol selon les courbes de niveau et parfois dans les cas extrêmes des labours en terrasses.

**198.** Votre pays a-t-il établi des accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur les écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes?

a) Non	
b) Non, mais certains cadres de coopération sont sous considération	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur le écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes.

**Elément 3 du programme. Actions d'appui à la conservation, à l'utilisation durable et au partage des avantages**

**199.** Votre pays a-t-il entrepris des travaux d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes?

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures exhaustives sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes.

A l'issue de la définition de la stratégie nationale de la biodiversité, un plan d'action a été conçu et mis en œuvre à travers les divers programmes de développement y compris des zones de montagne. Donc bien qu'il n'ait pas été monté un programme spécifique pour les montagnes, les écosystèmes d'altitude sont pris en compte de façon générale.

**200.** Votre pays a-t-il pris des mesures pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observation sur les mesures prises pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

La recherche sur la biodiversité ou la biotechnologie est encore à une étape embryonnaire au Bénin. Cependant le Bénin compte plusieurs structures et programmes de recherche et de formation sur plusieurs thèmes. L'on peut citer sans être exhaustif, le SRCV de Niaouli dans les essais d'acclimatation et d'utilisation des clones de manioc dans les programmes d'amélioration génétique ; le SRCV d'Ina dans l'acclimatation et l'étude des caractéristiques agronomiques de la pomme de terre ; le SRPH de Pobè en matière d'essais d'acclimatation et de comportements vitro plants issus de la culture de feuilles de palmiers à huile provenant de la station de l'IRHO de Lamé en Côte d'Ivoire ; à l'IIITA-Bénin ; le CPU et FAST/UAC pour la mise en culture in vitro de méristème de et fragment de tige de manioc et d'igname ; la FSA/UAC recensement des produits alimentaires à base de racines, tubercules céréales légumineuses de même que l'identification de micro-organismes intervenant dans la fermentation de certains mets locaux.

D'autres programmes de recherche ont été consacrés à la flore, la faune et son habitat, les zones humides, et l'élevage

Dans le domaine des aires protégées et de la faune les travaux de recherche ont démarré par un inventaire des ressources naturelles (flore et faune) et leur utilisation pour l'établissement d'une base de données aux fins de l'élaboration des plans d'aménagement. Mais les travaux de recherche proprement dits ont eu trait au suivi de la dynamique de la végétation sur quelques parcelles permanentes, le suivi de l'écologie des espèces animales sauvages et enfin sur la faisabilité de certaines formes d'élevage non conventionnelle techniquement factibles, socialement acceptées, écologiquement durable et économiquement viable.(petit gibier, apiculture, pisciculture, élevage de champion d'escargots) , et de l'écotourisme.

La recherche sur la végétation du Bénin, notamment sur les grands ensembles éco systémiques, par exemple des zones de montagnes, des sones calcicoles, des zones humides.

En matière de renforcement de capacité, une vaste campagne de sensibilisation et d'information a permis de toucher la sensibilité à première vue

très peu perceptible du grand public sur la diversité biologique, les facteurs de dégradation de cette biodiversité et les dispositions ;institutionnelles, matérielles et financières nécessaires pour sa conservation et sa gestion durable. Pour atteindre ces objectifs le monde des médias a été largement mis à contribution de même que la reconnaissance des connaissances traditionnelles et endogènes déjà testées pour juguler les éventuelles crises environnementales que connaît notre pays.

La formation a trait aussi aux thèmes touchant les ressources biologiques, la taxonomie, la gestion des écosystèmes tropicaux, des biotechnologie et biotechnique et enfin les formation diplômantes.

**201.** Votre pays a-t-il pris des mesures pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?

**Encadrement LXXIII.**

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

**Résultats et impacts des actions entreprises**

<b>Contribution à la réalisation</b>
--------------------------------------

**E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION**

<b>202.</b> Votre pays a-t-il activement participé aux activités sous-régionales et régionales afin de préparer les réunions de la Convention et de renforcer l'application de celle-ci? (décision V/20)
--

a) Non	
--------	--

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
---------------------------------------	--

Autres observations sur les activités régionales et sous-régionales auxquelles participe votre pays
---

<b>203.</b> Est-ce que votre pays renforce la coopération régionale et sous-régionale, améliore l'intégration et encourage les synergies dans les processus régionaux et sous-régionaux pertinents? (décision VI/27 B)
--

a) Non	
--------	--

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
---------------------------------------	--

Autres observations sur la coopération et les processus régionaux et sous-régionaux.
--

***La question suivante (204) s'adresse aux PAYS DÉVELOPPÉS***

<b>204.</b> Votre pays soutient-il le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux? (décision VI/27 B)
---

a) Non	
--------	--

b) Non, mais des programmes sont en cours d'élaboration	
---	--

c) Oui, compris dans les cadres de coopération existants (veuillez préciser ci-dessous)	
---	--

d) Oui, certaines activités de coopération en cours (veuillez préciser ci-dessous)	
--	--

Autres observations sur le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux.
---

**205.** Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour renforcer les mécanismes régionaux et sous-régionaux existants et les initiatives en place pour le renforcement des capacités? (décision VI/27 B)

a) Non

b) Oui

**206.** Votre pays a-t-il contribué à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux pour la mise en œuvre de la Convention? (décision VI/27 B)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur la contribution à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux.

**Encadrement LXXIV.**

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre des décisions ci-dessus, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

**F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT**

**Encadrement LXXV.**

Veuillez fournir ci-dessous des recommandations pour améliorer le format de ce rapport.

-----